



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Hérault
(DSDEN34)

Guide de référence « Post-3^{ème} » pour l'affectation en :

- 1^{ère} année de CAP
- 2^{nde} professionnelle
- 2^{nde} brevet national des métiers d'art (BNMA)
- 2^{nde} générale et technologique

Département de l'Hérault

Contacts DSDEN de l'Hérault 31 rue de l'université 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

IEN – IO : Frédéric LIEZ – Jean MOUTOUH – Sylvie BOS : ce.ia34iio@ac-montpellier.fr

DIVEL : Olivier ARRIBAT – Françoise ROUSSEL – Candy JUNG : affectationlycee34@ac-montpellier.fr

Pour information :

Les compléments relatifs au département de l'Hérault sont signalés par une bordure bleue à droite du texte, telle qu'elle apparaît ici

NOUVEAUTÉ

▪ Refonte de la partie du barème liée aux notes

- Arrêt de la prise en compte des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour les élèves de 3^{ème} (et de 2^{nde} pour les candidats en réorientation) dans Affelnet Lycée
- Prise en compte du contrôle continu via les notes sur 20 dans chaque matière

RAPPEL DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET DES GRANDS PRINCIPES

▪ Fusion des services en ligne Orientation et Affectation en un seul service Orientation

Le service en ligne Orientation permet aux représentants légaux des élèves scolarisés en 3^{ème} dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole de :

- formuler des vœux d'orientation au 2^{ème} trimestre
- visualiser toutes les offres de formation de niveau post-3^{ème} (1^{ère} année de CAP, 2^{nde} professionnelle et 2^{nde} générale et technologique, sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti) sur le territoire national, **à partir du vendredi 3 avril 2026**
- saisir les vœux d'affectation de leurs enfants, sur tout le territoire (jusqu'à 8 vœux dans l'académie et jusqu'à 5 vœux hors académie) **à partir du lundi 4 mai et jusqu'au mardi 26 mai 2026**, d'où sera déduite la demande de voie d'orientation
- consulter la réponse de leur établissement à leur demande de voie d'orientation
- consulter les résultats de l'affectation **à partir du mardi 30 juin 2026**

Le service en ligne est accessible via le portail Scolarité Services pour les parents d'élèves de niveau 3^{ème} scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale ou via les services numériques de leur établissement pour les parents d'élèves scolarisés en 3^{ème} d'enseignement agricole.

Durant tout le mois de mai, un transfert des vœux saisis sera effectué entre le service en ligne et Affelnet Lycée afin de faciliter le dialogue entre les familles et les établissements, ces derniers pouvant visualiser les saisies réalisées par les familles.

- **Pré-tour de sécurisation** : entre le 17 juin (après-midi) et le 19 juin, des échanges entre l'établissement et la famille pourront éventuellement donner lieu à la formulation de 2 vœux supplémentaires pour certains élèves de 3^{ème}.
- 10 classes de « 2^{nde} GT sport-études » sont proposées dans l'académie (cf page 233 pour les conditions de recrutement)
- **TOUS les établissements privés sous contrat** (Éducation nationale et Agriculture) **utilisent la procédure d'affectation Affelnet** pour le recrutement de leurs élèves

Les établissements d'origine – ou les familles lorsqu'elles utilisent le service en ligne Orientation – **saisiront sur Affelnet le ou les vœu(x) de 2^{nde} GT, 1^{ère} année de CAP ou 2^{nde} professionnelle correspondant(s)** (cf liste des codes vœux). Parallèlement, **les familles devront** – comme par le passé – avoir établi en amont un contact direct avec les établissements privés qu'elles souhaitent

intégrer, et **avoir déposé un dossier** de façon à ce que les commissions de classement de ces lycées puissent se prononcer sur leur candidature.

▪ **L'affectation en 2nde générale et technologique**

Le principe général reste une affectation sur le lycée de secteur, quels que soient les enseignements optionnels éventuels souhaités. Des dérogations de secteur peuvent être demandées, sur des motifs et selon des procédures détaillées dans le chapitre « assouplissement de la carte scolaire », (page 20). Font toutefois exception à cette règle et sont affectés sur procédures particulières ou sur barèmes établis en fonction des notes et compétences :

- **Pour toute l'académie**, les admissions en : ([Annexe 13](#)) – ([Aide à la saisie des vœux en 2GT](#))
 - Sections internationales– **Nouveauté 2026 : ouverture section internationale anglo-américain lycée Jean Moulin de Béziers**
 - Sections bi-nationales (Abibac, Bachibac, Esabac)
 - Section orientale japonais ou chinois (recrutement sur notes et compétences)
 - Section euro portugais (recrutement sur notes et compétences)
 - 2nde GT avec l'enseignement optionnel
 - « Création et culture-design » (recrutement sur notes et compétences)
 - « Langue C » peu répandues : arabe, chinois, coréen, japonais, portugais, russe (recrutement sur notes et compétences)
 - « Ecologie, aménagement, territoire et développement rural » (recrutement sur notes et compétences)
 - 2nde GT Sport-études
- **Des spécificités départementales peuvent** exister pour les admissions en 2nde GT pour les enseignements optionnels suivants :
 - « Arts »
 - « Biotechnologies »
 - « Création et innovation technologiques »
 - « Éducation physique et sportive »
 - « Langue C : Régionale (Occitan)
 - « Santé et social »
 - « Sciences de l'ingénieur »
 - « Sciences et laboratoire »

▪ **L'affectation en 2nde professionnelle**

Pour les formations regroupées en « famille de métiers » :

- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Métiers de la relation client
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers des transitions numérique et énergétique
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Le recrutement se fera sur la famille de métiers, quel que soit le nombre de spécialités proposées en 1^{ère}. L'indication des bacs accessibles dans l'établissement à l'issue de la 2^{nde} sera portée dans la rubrique « information » du vœu. **Attention : il existe une priorité relative à l'affectation en 1^{ère} des élèves déjà scolarisés dans l'établissement.**

- Une option « unités de formation facultatives secteur sportif (UFSS) » est proposée dans certaines spécialités de bacs professionnels (option démarrant soit dès la 2^{nde}, soit à partir de la 1^{ère} Pro) :
 - Accompagnement, soins et services à la personne
 - Animation enfance et personnes âgées
 - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA)
 - Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
 - Logistique
 - Maintenance et efficacité énergétique
 - Métiers de l'accueil
 - Métiers de la sécurité
 - Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
 - Métiers du commerce et de la vente (options A et B)
 - Métiers du froid et des énergies renouvelables
 - Organisation de transport de marchandises
 - Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique

La liste des établissements proposant cette option à la rentrée 2026 (susceptible d'évoluer) (Figure en [annexe 5](#)). **Attention : il existe une priorité relative à l'affectation en 1^{ère} des élèves déjà scolarisés dans l'établissement.**

- **La même application (Affelnet Lycée) étant utilisée** quel que soit le niveau d'affectation souhaité, il n'existe **qu'une seule fiche de candidature** qui peut combiner les demandes des différents niveaux. Précision : Les familles des élèves de 3^{ème} qui font le choix d'une saisie directe sur le service en ligne Orientation ne sont pas concernées par cette fiche de candidature
- **Un maximum de 10 vœux dans l'académie pourra être formulé.**
 - ⇒ Cette possibilité sera surtout utile pour les élèves candidats pour les 2 niveaux d'affectation
 - ⇒ Afin de garder la possibilité de rajouter des vœux pour les **élèves de 3^{ème}** concernés par le tour de sécurisation, il est **déconseillé d'aller au-delà de 8 vœux**
- **Il n'existe pas de bonus 1^{er} vœu : l'ordre des vœux sera le reflet de la demande réelle.**
 - ⇒ Ainsi, par exemple,
 - un élève dont le 1^{er} projet est un **baccalauréat professionnel en apprentissage**, mais qui souhaite également faire une demande de **formation sous statut scolaire** au cas où il ne trouve pas de contrat fait apparaître ses vœux dans cet ordre-là sans être pénalisé par la perte du "bonus 1^{er} vœu". Son 1^{er} vœu n'étant pas un vœu d'affectation, il pourra donc être affecté sur son 2^{ème} vœu si son barème (non minoré par une perte de bonus) le permet ;
 - un élève qui fait un 1^{er} vœu sur une 1^{ère} professionnelle et un 2^{ème} vœu sur une 2^{nde} professionnelle ne voit pas son barème chuter sur ce 2^{ème} vœu du fait d'une absence de bonus.
- **Accompagnement des demandes de formation en apprentissage**
 - ⇒ Pour permettre un meilleur accompagnement des élèves souhaitant poursuivre leurs études **sous statut d'apprenti**, des vœux précis de formation en apprentissage sont créés dans Affelnet. Chaque établissement porteur des formations en apprentissage concernées aura connaissance des candidatures exprimées et sera ainsi en mesure de prendre contact avec les jeunes intéressés afin de mettre en place l'accompagnement nécessaire.

- **La prise en compte des notes de l'année en cours pour l'ensemble des candidats**
- Un seul dossier par élève étant créé, il ne pourra y avoir qu'une seule note saisie pour chaque matière, quel que soit le niveau d'affectation demandé.
- **Les décisions d'orientation ne seront pas à saisir sur Affelnet**
 - ⇒ Elles seront intégrées automatiquement dès lors que l'accord des représentant légaux aura été enregistré dans « Siècle Orientation » (par saisie en ligne sur le service en ligne orientation ou par saisie directe de l'établissement)
 - ⇒ Si l'accord concerne plusieurs voies d'orientation, elles seront toutes intégrées sur Affelnet
 - ⇒ Il appartiendra au chef d'établissement d'être attentif à ce que les vœux formulés soient compatibles avec les décisions d'orientation arrêtées. Dans le cas contraire, les élèves concernés feront l'objet d'une alerte.

SOMMAIRE

PROCÉDURE AFFELNET « POST-3^{ÈME} »	8
Public concerné	8
La fiche de candidature.....	8
RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAR L'ÉTABLISSEMENT	9
Identification de l'élève.....	9
Décision d'orientation.....	9
Vœux formulés par l'élève.....	9
Sectorisation	9
Internat.....	10
Notes.....	11
Compétences.....	11
Avis du chef d'établissement.....	12
SAISIE INFORMATIQUE DES CANDIDATURES	13
Saisie dans les établissements.....	13
saisie dans les centres d'information et d'orientation	13
Saisie dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale	13
Saisie au rectorat.....	14
TABLEAU DES SITUATIONS PARTICULIÈRES	15
LES SITUATIONS PARTICULIÈRES :	16
Candidats en situation particulière liée au handicap ou à un trouble de la santé.....	16
Candidats à l'ÉREA	17
Candidats de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).....	17
Candidats au titre du retour en formation initiale (RFI).....	17
Candidats au titre de la reprise d'études (RE).....	18
Candidats allophones nouvellement arrivés (EANA).....	19
Candidats des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile	19
Candidats de 3 ^{ème} de l'enseignement agricole.....	20
Candidats désireux d'un assouplissement de la carte scolaire.....	20
Candidats de 2 ^{nde} professionnelle souhaitant une 2 ^{nde} GT.....	20
Candidats scolarisés au CNED réglementé	21
Candidats scolarisés et résidant hors académie.....	21
Candidats souhaitant poursuivre leurs études en dehors de l'académie de Montpellier	21
Candidats souhaitant poursuivre leurs études sous statut d'apprenti.....	22
Candidats inscrits en 3 ^{ème} générale relevant de SEGPA mais n'ayant pas pu y être affectés.....	22
Demande d'admission en classe « Sport-Études »	23
Demande d'admission dans une section sportive scolaire de lycée.....	24
DÉTERMINATION DU BARÈME	25
RÉSULTATS DE L'AFFECTATION	28
Diffusion des résultats de l'affectation	28
Notification des résultats aux élèves et aux familles.....	28
Télé-inscription	28
Inscriptions administratives.....	28
Traitement des élèves non affectés (voie PRO uniquement 2 ^{nde} pro et 1 ^{ère} année de CAP)	29
Traitement des élèves non affectés (2 ^{nde} GT)	30
A partir du 1 ^{er} juillet 2026.....	30
Dates importantes à retenir	31

ANNEXES

1. Calendrier
2. Fiche de candidature
3. Schéma des procédures d'affectation des élèves en classes « sport-études » et en sections sportives scolaires
4. Liste des établissements proposant une section sportive
5. Liste des établissements proposant l'option UFSS en 1^{ère} professionnelle
6. Listes des établissements proposant une classe sport-études
7. Schéma de la procédure relative aux élèves en situation de handicap ou de troubles de la santé
8. Fiche de demande de priorité liée à un handicap ou à un trouble de la santé
9. Certificat médical
10. Avis pédagogique pour les élèves en dispositif ULIS
11. Grille des coefficients par formation
12. Demande d'entrée en 2^{nde} Spécifique Arts à Jean Monnet Montpellier
13. Aide à la saisie en 2^{nde} GT spécifique

PROCÉDURE AFFELNET « post-3^{ème} »

La procédure Affelnet concerne l'affectation dans la voie générale et technologique ainsi que dans la voie professionnelle :

- de l'Éducation Nationale (public et privé)
- de l'Agriculture (public et privé)
- du lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète (voie professionnelle uniquement)

PUBLIC CONCERNÉ

- 3^{ème} générale
- 3^{ème} Prépa-Métiers
- 3^{ème} SEGPA
- 2^{nde} générale et technologique (y compris dans l'enseignement agricole) pour les réorientations en voie professionnelle (1^{ère} année de CAP et 2^{nde} professionnelle) et les redoublements de 2^{nde} GT
- 2^{nde} professionnelle (y compris dans l'enseignement agricole et maritime) pour les réorientations et les redoublements
- 1^{ère} année de CAP en deux ans (y compris dans l'enseignement agricole et maritime) pour les réorientations et les redoublements
- élèves de la mission de lutte contre le décrochage scolaire
- candidats en retour en formation initiale ou en reprise d'études (procédure particulière)

RAPPEL : Tous les ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT ont rejoint la procédure Affelnet. Pour une intégration en 1^{ère} année de CAP, en 2^{nde} professionnelle ou en 2^{nde} générale et technologique dans un de ces lycées privés, il convient que :

1. **La famille retire un dossier** dans l'établissement demandé et **le retourne** dûment complété à cet établissement
2. **L'établissement d'origine (ou la famille lorsqu'il s'agit d'un élève de 3^{ème}) saisit également la candidature** dans Affelnet

LA FICHE DE CANDIDATURE

Lorsqu'elle n'utilise pas le service en ligne Orientation qui lui permet de saisir elle-même ses vœux entre le 4 et le 26 mai, la famille exprime ses vœux sur la fiche de candidature. Cette fiche est complétée par l'établissement et sert de support à la saisie informatique des candidatures.

Cette fiche de candidature (cf annexe 2) sera éditée sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.

Elle sera également téléchargeable par les établissements de l'académie sur Accolad ou, plus largement, sur le site internet du rectorat :

<https://www.ac-montpellier.fr/etre-candidat-a-une-formation-124126>

UNE SEULE FICHE DE CANDIDATURE PAR CANDIDAT EST À RENSEIGNER

AVANT le mardi 9 juin 2026

(DATE LIMITE DE SAISIE DES VŒUX - en établissement -)

NOTA BENE : Les élèves originaires des établissements privés hors contrat **du niveau 3^{ème}** devront avoir satisfait à l'obligation de l'examen d'entrée dans l'enseignement public.

Si ce n'est pas le cas, pour toute demande d'affectation la famille doit contacter le service de la DIVEL à adep34@ac-montpellier.fr au plus tard le 15 mai 2026.

RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE PAR L'ÉTABLISSEMENT

(en cas de non-utilisation par les représentants légaux du service en ligne Orientation)

La fiche de candidature (cf Annexe 2) est éditée par l'établissement d'origine, renseignée par l'établissement d'origine et par les familles, saisie et conservée dans l'établissement d'origine.

Le traitement informatisé requiert que soient renseignées avec la plus grande rigueur les rubriques suivantes : identification et vœux de l'élève, évaluations des compétences et champs disciplinaires, avis du chef d'établissement, situation médicale particulière.

Identification de l'élève

Toutes les lignes doivent être renseignées avec précision.

Décision d'orientation

La décision d'orientation prise par le chef d'établissement ou la commission d'appel conditionne le type de vœux que l'élève sera autorisé à formuler. Il conviendra donc que le **conseil de classe se prononce sur chacune des voies demandées** afin de pouvoir s'assurer de la conformité entre les vœux saisis et la décision d'orientation.

Lorsqu'une famille fera appel de la décision d'orientation arrêtée par le chef d'établissement, le chef d'établissement veillera à se reconnecter sur AFFELNET à l'issue de la commission d'appel. L'application sera **accessible jusqu'au mardi 16 juin** pour permettre la **mise en conformité des vœux et/ou des décisions d'orientation avec les décisions de la commission**.

Vœux formulés par l'élève

- Chaque candidat peut formuler **10 vœux au maximum dans l'académie, mais il est conseillé de ne pas dépasser 8 vœux**. (Un vœu = une spécialité dans un établissement).
- Pour tout candidat à une 2^{nde} générale et technologique, il est vivement recommandé que le dernier vœu formulé soit un vœu sans note, à capacité non limitée dans l'établissement de secteur de l'élève.
- Il est rappelé l'importance du dialogue avec les familles pour déterminer l'ordre des vœux, compte tenu du fait que la proposition tiendra compte du vœu le mieux placé possible.
- En cas de décision exceptionnelle de maintien en 3^{ème}, un vœu de recensement « Maintien en 3^{ème} » sera saisi par l'établissement d'origine (vœu non disponible pour les familles depuis le service en ligne)
- En cas de décision d'orientation incompatible avec le vœu formulé, l'établissement d'origine de l'élève procédera à la suppression du vœu concerné

Sectorisation

De façon générale, le principe de la sectorisation des lycées repose sur le lien entre le lieu de résidence de l'élève et le secteur de desserte d'un établissement sur une zone géographique délimitée. En principe, chaque élève est donc relié à une zone de lycée unique qui garantit une affectation sur le lycée de secteur.

- La sectorisation pour la 2^{nde} générale et technologique est accessible sur **l'open data de la région académique** : https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/carte_scolaire_des_colleges_lycees_publics_occitanie/
- Il n'existe pas de sectorisation pour la voie professionnelle

Rentrée 2026 : Ouverture du lycée de Cournonterral : Niveaux 2nde générale et 2nde professionnelle
 Les 8 communes sectorisées (voie générale et technologique) sur cet établissement sont :
 Cournonsec – Cournonterral – Fabrègues – Lavérune – Montbazin – Murviel les Montpellier – Pignan –
 Saussan

EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE LA ZONE UNIQUE

La sectorisation du département de l'Hérault comporte des exceptions au principe de la zone unique. Certaines communes ont plusieurs lycées de secteur.

La multi sectorisation :

En fonction du nombre de demandes, il sera éventuellement nécessaire de procéder à un rééquilibrage dans l'affectation de certains élèves sur l'un ou l'autre des deux établissements du secteur de la ville.

La commune de Sète est sectorisée sur les lycées Joliot Curie et Paul Valéry.

Les communes de Bouzigues, Loupian et Mèze sont sectorisées sur les lycées Joliot Curie et Paul Valéry de Sète et le lycée Jean Moulin de Pézenas.

La commune de Prades le Lez est sectorisée sur les lycées Jean Jaurès de St Clément de rivière et Frédéric Bazille de Montpellier.

Important : Les élèves des communes ci-dessus, ayant une double ou triple sectorisation doivent obligatoirement saisir 2 ou 3 vœux, par ordre de préférence, pour éviter tout risque de non-affectation.

Internat



Les familles doivent être informées du fait que les demandes d'internat ne sont pas gérées au moment de l'affectation, mais au moment de l'inscription par le chef d'établissement d'accueil. Une affectation dans un lycée éloigné ne donne pas droit à une place assurée à l'internat.

Liste des internats des lycée publics de l'Hérault : [Cf article en ligne](#)

NOTA BENE (Cf circulaire [Dispositions particulières](#) en vigueur)

- o Les candidats au **Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'entreprise Hippique** doivent avoir satisfait aux tests d'entrée. Le fait d'avoir satisfait au test dans au moins un des établissements de la région académique (Occitanie) autorise la candidature de l'élève sur l'un et/ou l'autre établissement, sans préjuger des résultats de l'affectation. Les tests sont organisés à des dates différentes pour permettre une seconde chance aux candidats qui auraient échoué.
- o **Formations maritimes** : L'attention est attirée sur les formations dispensées par le lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète : l'intégration dans cet établissement est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical qui ne peut être délivré que par un médecin des gens de mer (un seul praticien sur la région : RV à prendre au 04 67 46 33 28). Les délais d'attente peuvent donc être importants. La maîtrise de la natation peut être également un prérequis.

Notes

Les évaluations prises en compte seront celles de l'année en cours

1^{er} cas : les notes sont celles extraites du Livret Scolaire Unique (LSU). Sont concernés : les élèves **actuellement scolarisés au niveau 3^{ème}** dans un établissement de l'éducation nationale de l'académie de Montpellier

- L'intégration des notes sera à effectuer par l'établissement d'origine au plus tard le **mardi 9 juin 2026**.

Cette opération déclenche le calcul automatique des points attribués au titre des résultats scolaires à chacun des élèves enregistrés dans Affelnet-Lycée

2^{ème} cas : les notes n'ont pas pu être extraites du LSU. Sont concernés **les élèves hors académie, les élèves scolarisés en 2^{nde} (GT et professionnelle) ou en 1^{ère} année de CAP, les candidats non scolarisés.**

- Dans ce cas, c'est la moyenne annuelle de l'année obtenue dans les disciplines suivantes, en fonction de la scolarité en cours qui est à renseigner :

Champs dis. Scolarité act.	Français	Maths	H-Géo EMC	Langues vivantes		EPS	Arts		Sciences, technologie et DP		
				LV1	LV2		Arts pla.	Educ. Music.	SVT	Technologie	Physique Chimie
3^{ème} générale	Français	Maths	H-Géo EMC	LV1	LV2	EPS	Arts pla.	Educ. Music.	SVT	Technologie	Physique Chimie
3^{ème} Prépa- Métiers	Français	Maths	H-Géo EMC	Langues vivantes		EPS	Enseignements artistiques		Sciences et technologie		Découverte professionnelle
3^{ème} agricole	Français	Maths	H-Géo EMC	Langue vivante		EPS	Education soci- culturelle		Biologie, écologie	Enseign. prat. interdisciplin aire	Physique Chimie
3^{ème} SEGPA	Français	Maths	H-Géo EMC	Langue vivante		EPS	Enseignements artistiques		Sciences et technologie		Découverte professionnelle
2^{nde} GT	Français	Maths	H-Géo EMC	LV1	LV2	EPS			SVT		Physique Chimie
2^{nde} pro/1^{ère} année de CAP	Français	Maths	H-Géo EMC	Langue(s) vivante(s)		EPS	Arts appliqués/ Culture artist.		Enseignements professionnels		Physique Chimie (si suivie)

- Pour tous les candidats, les notes prises en compte sont celles arrêtées au **28 mai 2026**
- En l'absence de note dans une discipline, il convient de laisser la case à vide

Compétences

 **À compter de cette session, les compétences du socle ne seront plus prises en compte dans le barème des élèves**

Avis du chef d'établissement (pour l'affectation en voie professionnelle)

Les notes de l'élève ayant été prises en compte, il s'agit à travers cet avis de se prononcer sur :

- la qualité de l'élaboration de son projet par l'élève
- le pronostic global de réussite pour **chacune** des spécialités

L'échelle des avis et leur définition est précisée ci-dessous :

4 avis possibles	Conditions d'attribution de l'avis du chef d'établissement
Très favorable 1 200 points	<ul style="list-style-type: none"> - élève très motivé par la formation sollicitée - ayant fait des démarches pour rencontrer un ou des établissements d'accueil - ayant fait des démarches pour rencontrer des professionnels - ayant de très bonnes perspectives de réussite dans cette formation
Favorable 800 points	<ul style="list-style-type: none"> - élève motivé - actif dans la construction de son projet - ayant de bonnes perspectives de réussite
Sans opposition 400 points	<ul style="list-style-type: none"> - élève dont la motivation n'est pas affirmée - peu actif dans la construction de son projet - ayant des perspectives moyennes de réussite dans cette formation
Réservé 0 point	<ul style="list-style-type: none"> - élève peu motivé pour la formation envisagée - réserves émises sur ses perspectives de réussite dans cette formation

NOTA BENE

- L'avis du chef d'établissement est **identique** lorsqu'une **même spécialité** est demandée dans plusieurs établissements.
- L'avis porte sur l'année scolaire **en cours**, quelle que soit la classe suivie par l'élève.
- L'avis du chef d'établissement n'est pas demandé pour les vœux de 2^{nde} GT, quels qu'ils soient. En effet, seule la décision d'orientation vers la 2^{nde} GT est nécessaire.

SAISIE INFORMATIQUE DES CANDIDATURES

La procédure d'affectation exige un strict respect du calendrier (cf. [Annexe 1](#)). La saisie informatique, lorsqu'elle n'est pas réalisée par les représentants légaux, est effectuée à partir des fiches de candidature dûment renseignées.

SAISIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Lorsque les représentants légaux des élèves de 3^{ème} n'auront pas réalisé la saisie des vœux via le Service en ligne Orientation, les établissements de l'académie, publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale effectueront cette saisie sur Affelnet Lycée. Ils seront également chargés de cette saisie pour les élèves des autres niveaux candidats à une réorientation ou devant bénéficier d'un maintien en 2^{nde}.
- Les établissements de l'académie, publics et privés sous contrat relevant du **ministère de l'agriculture** ainsi que le **lycée de la Mer** disposant d'une « clé OTP » saisiront les vœux de leurs élèves sur Affelnet Lycée.
- Les établissements scolaires sont chargés de saisir les candidatures des élèves de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, inscrits dans leur établissement.
- Édition de la fiche de saisie : dans un double souci, de suivi de la saisie et de transparence, le compte-rendu des saisies réalisées en établissement sera obligatoirement imprimé et conservé dans l'établissement d'origine. Il est souhaitable que ce document soit signé par la famille ou le représentant légal.

Il est recommandé de le tenir à disposition des familles car il fera foi en cas de litige.

NOTA BENE : Il convient d'actualiser le fichier des candidatures à l'issue du dialogue avec les chefs d'établissement et avant appel, ainsi qu'à l'issue des commissions d'appel.

Date limite : mardi 9 juin 2026 (intervention possible sur les dossiers par les établissements d'origine de l'académie jusqu'au **mardi 16 juin 2026**).

- **Pour les élèves de 3^{èmes} candidats à une voie professionnelle et non assurés d'une place à l'issue du pré-tour de sécurisation, la saisie de 2 vœux supplémentaires sera possible entre le mercredi 17 juin après-midi et le vendredi 19 juin 18h00.**
- Les établissements d'accueil saisiront les instructions relatives aux inscriptions administratives dans AFFELNET (pour décision d'affectation).

Date limite : lundi 22 juin 2026

SAISIE DANS LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Les CIO sont chargés de saisir les candidatures émanant des publics suivants :

- Candidats au titre de retour en formation initiale (RFI)
- Candidats en reprise d'études (RE)

SAISIE DANS LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les directions des services départementaux de l'éducation nationale sont chargées de saisir :

1. les candidatures émanant des élèves des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile

Rappel

2. les avis pour les élèves dont les dossiers auront été traités en commission de « Pré affectation »
3. le bonus de continuité pour les sections européennes, langues vivantes ou anciennes (le cas échéant)
4. le bonus médical (M)
5. les décisions des commissions pour les EREA, secondes S2TMD, sections internationales, ESABAC, ABIBAC, BACHIBAC, Françoise Combes 1^{ère} année de CAP ATIM (recrutement années impaires).
- 6. l'affiliation à l'académie pour les élèves hors académie justifiant d'un déménagement familial**
7. les avis de gestion « Sport-études P4 » pour les candidats à une classe sport-études relevant de ce statut
8. la validation des parcours scolaires particuliers (cf annexe 4 "listes sections sportives")

SAISIE AU RECTORAT

La Direction de Région Académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) saisira :

- Les avis de gestion « Sport-études P1, P2 et P3 » pour les candidats à une classe sport-études relevant de ces statuts
- le bonus attribué aux sportifs de haut niveau n'intégrant pas une classe « sport-études »
- l'avis spécifique pour les candidats au baccalauréat professionnel « aéronautique »
- les résultats des tests hippiques pour les candidats à une 2^{nde} professionnelle agricole « Conduite et gestion de l'entreprise hippique »
- l'affiliation à l'académie pour les élèves hors académie ne postulant que sur des formations agricoles

TABLEAU DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation du candidat	Numéro de page	Adresse de transmission du dossier	Date limite de transmission	Observations éventuelles
<i>Dossiers étudiés en commission de pré affectation</i>				
Candidats en situation médicale particulière	16	Dossier administratif	21/05	Dossier remis par la famille au chef d'établissement le 13/05 au plus tard
		Dossier confidentiel médical		
Candidats à l'EREA	16	preaffectation34@ac-montpellier.fr	21/05	Copie du dossier à adresser à l'EREA (ce.0340833W@ac-montpellier.fr)
Candidats issus de la mission de lutte contre le décrochage scolaire	16			
Candidats au titre du retour en formation initiale (RFI)	16			
Candidats au titre de la reprise d'études (RE)	17			Nouveau Saisie effectuée par les CIO
<i>Dossiers susceptibles d'être étudiés en commission de pré affectation selon la situation du candidat</i>				
Candidats allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés	18	preaffectation34@ac-montpellier.fr ou dossier à conserver par l'établissement	21/05 au plus tard si passage en commission	Uniquement pour les jeunes non scolarisés depuis janvier 2026
Candidats des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile	18			Uniquement si l'examen d'entrée dans le public n'a pu être passé et que les justificatifs de scolarité méritent un examen approfondi
<i>D'autres situations qui ne nécessitent pas un passage en commission de pré affectation</i>				
Candidats de 3 ^{ème} de l'enseignement agricole	20			09/06 Date limite de saisie dans AFFELNET par les établissements
Candidats EANA scolarisés avant janvier 2026	19			
Candidats sollicitant une demande de dérogation à la carte scolaire en 2 ^{nde} GT	19			
Candidats de 2 ^{nde} professionnelle à une 2 ^{nde} GT	19			
Candidats scolarisés en CNED réglementé	21			
Candidats scolarisés et résidant hors académie (en France ou scolarisés dans un lycée français à l'étranger)	21			
Candidats souhaitant poursuivre leurs études en dehors de l'académie de Montpellier	20			
Candidats souhaitant poursuivre leurs études sous statut d'apprenti	21			
Candidats inscrits en 3 ^{ème} générale relevant de SEGPA, mais n'ayant pas pu y être affecté	121			Ajout de l'origine SEGPA par la DIVEL
<i>Dossiers relevant de recrutements spécifiques</i>				
Candidats sportifs de haut niveau et admission en classe « Sport-Études »	22	draio-affectation@region-academique-occitanie.fr	14/06	Date limite de saisie dans Affelnet par les services
Candidats sélectionnés en sections sportives implantées hors du lycée secteur de l'élève	23	affectationlycee34@ac-montpellier.fr	12/06	

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES :

LES DOSSIERS ÉTUDIÉS EN COMMISSION DE PRÉAFFECTATION

À transmettre au plus tard le **21 mai 2026** à l'adresse suivante :

preaffectation34@ac-montpellier.fr

Candidats en situation particulière liée au handicap ou à un trouble de la santé

(ne relevant pas de l'assouplissement de la carte scolaire tel que défini page 20 de ce guide)

Le dossier complet est remis par la famille au chef d'établissement (dans lequel l'élève est actuellement scolarisé) ou au CIO (qui prend en charge la demande de l'élève) **au plus tard le 13 mai 2026** qui le transmet pour le **21 mai 2026 au plus tard** :

1. Dossier **partie administrative** à adresser par mail à :
 - par courriel à preaffectation34@ac-montpellier.fr
2. Dossier **médical CONFIDENTIEL**
 - par courriel à : ce.dsden34santesocial@ac-montpellier.fr
 - par courrier à : DSDEN34 – Commission de pré affectation médicale – 31 rue de l'université 34064 MONTPELLIER cedex 2

Le bonus médical a pour objectif de **permettre l'affectation des élèves présentant un handicap ou une maladie invalidante dans une formation compatible avec leur état de santé et leur prise en charge médicale. Le caractère décisif de ce bonus implique, en amont, une analyse fine des besoins de l'élève afin de viser sa réussite au lycée.**

Ce bonus est attribué en cas de nécessité avérée d'affecter un candidat dans une formation :

- Compatible avec son ou ses troubles/handicaps ;
- À proximité de soins spécialisés dans le cas de troubles de la santé nécessitant un suivi médical au plus près de l'établissement d'affectation.

Ces situations devront être appréciées collectivement par l'IEN IO, l'IEN ASH et le conseiller technique médecin de l'Éducation nationale, ou leurs représentants, quant à l'éventuelle attribution d'un bonus concernant le lieu et le choix de la formation.

Un dossier spécifique sera constitué. Il pourra contenir les éléments suivants :

1. Demande de priorité liée à un handicap ou à un trouble de la santé, formulée par la famille ou l'élève majeur (cf [annexe 8](#)) ;
2. Certificat médical détaillé sous pli confidentiel (cf [annexe 9](#)) à compléter par le médecin qui suit l'élève, précisant :
 - La nature de la pathologie ;
 - La nature du handicap ou du trouble de la santé ;
 - Les contre-indications à certaines formations professionnelles (préciser lesquelles) ;
 - Le cas échéant, la nature des soins, en indiquant leur rythme et les lieux.
3. Pour les élèves en situation de handicap :
 - La notification d'orientation en ULIS lycée (MDPH), le cas échéant ;
 - Le dernier GEVASCO, réalisé à l'occasion d'une équipe de suivi de scolarisation tenue dans le courant de l'année scolaire ;
 - La fiche de synthèse élève complétée par le coordonnateur ULIS collège ou le professeur principal ([annexe10](#)) ;

- Éventuellement, le ou les bilans de stage(s) en immersion qui sont recommandés dans la (les) spécialité(s) demandée(s) et dans l(es) établissement(s) souhaité(s) afin de vérifier la pertinence de leur projet au regard de leurs troubles ou pathologies, des exigences de la formation et des conditions matérielles d'accueil dans l'établissement

4. Avis motivé du psychologue de l'Éducation nationale, chaque fois que possible.

- Le dossier est examiné lors de la commission pré-affectation en présence de l'IEN IO, de l'IEN ASH et du médecin de l'éducation nationale désignés par le DASEN, ou leurs représentants (voir calendrier départemental). En cas d'avis favorable de la commission entraînant l'attribution du bonus, l'affectation du candidat sera assurée :
 - Dans la spécialité et l'établissement demandés pour la voie professionnelle,
 - Dans l'établissement demandé, sans tenir compte des enseignements optionnels, pour la voie générale et technologique.

Le schéma de l'[annexe 7](#) synthétise la démarche

Pour l'affectation en **ULIS lycée**, se référer à la circulaire départementale du 23 mars 2026. Pour rappel, l'affectation en ULIS lycée est conditionnée par une notification MDPH.

Candidats à l'ÉREA

Le dossier de candidature comprendra :

- La fiche de candidature renseignée (annexe 2) ou une copie de la fiche AFFELNET
- Une copie des pages de synthèse du livret de compétences
- Une copie des 3 bulletins de 3^{ème}

Toute pièce pouvant éclairer la commission à envoyer à preaffectation34@ac-montpellier.fr – Copie à EREA ce.0340833W@ac-montpellier.fr

Candidats de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

- La candidature de ces élèves peut être étudiée en commission départementale de « pré-affectation » (voir tableau ci-avant)
- Dans ce cas, le dossier de candidature comprend :
 - la fiche de candidature portant identification et vœux de l'élève
 - tous les éléments de nature pédagogique permettant à la commission de se prononcer sur la valeur de la candidature (bulletins scolaires de l'année précédente, éléments d'évaluation scolaire de l'année en cours ainsi que l'avis du chef d'établissement).

Candidats au titre du retour en formation initiale (RFI)

Public concerné :

- tout jeune âgé de 16 à 25 ans révolus ayant interrompu sa formation **sans diplôme ou ne possédant que le DNB ou le CFG** (décret 2014-1453)
- tout jeune âgé de 16 à 25 ans révolus ayant interrompu sa formation **sans diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP** (décret 2014-1454)

La candidature de ces candidats peut être étudiée en commission départementale de Pré-Affectation (voir tableau ci-avant)

- Le dossier de candidature est instruit par le centre d'information et d'orientation le plus proche du domicile du candidat (conformément à la circulaire en vigueur).
- **La candidature est saisie par le CIO qui a instruit le dossier**
- L'établissement support de la formation demandée transmet le dossier à la DSDEN
- Date limite d'arrivée à la DSDEN : **jeudi 21 mai 2026**.

Candidats au titre de la reprise d'études (RE)

Public concerné : toute personne ayant interrompu ses études et déjà **titulaire d'un diplôme de la voie professionnelle**

La candidature de ces candidats peut être étudiée en commission départementale de Pré-Affectation (voir tableau ci-avant)

- Le dossier de candidature est instruit par le centre d'information et d'orientation le plus proche du domicile du candidat (conformément à la circulaire en vigueur).
- **La candidature est saisie par le CIO qui a instruit le dossier**
- L'établissement support de la formation demandée transmet le dossier à la DSDEN
- Date limite d'arrivée à la DSDEN : **jeudi 21 mai 2026**.

Pour consulter la circulaire sur ces dispositifs :

<https://acolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/affectation-et-orientation/mise-en-oeuvre-des-procedures-d-orientation-et-d-affectation/regles-et-procedures-d-affectation-et-d-orientation>

LES DOSSIERS SUSCEPTIBLES DE RELEVER DE LA COMMISSION DE PRÉAFFECTATION EN FONCTION DE LA SITUATION DE L'ÉLÈVE

À transmettre au plus tard le **21 mai 2026** à l'adresse suivante :

preaffectation34@ac-montpellier.fr

Candidats allophones nouvellement arrivés (EANA)

Les candidatures doivent être saisies par le chef d'établissement sur Affelnet, comme pour tous les autres élèves de 3^e, avant le **MARDI 9 JUIN 2026**, avec :

- La fiche de candidature (Annexe 2) portant identification et **vœux de l'élève** (la scolarité d'origine renseignée sera systématiquement 3UPEAA).
- Les notes extraites du LSU. En l'absence de notes dans une discipline, il convient a minima de renseigner les 3 matières suivantes : Français, Mathématiques et LV1.

Pour les EANA, arrivés tardivement dans l'année scolaire, (après le 1er janvier 2026), qui présentent une difficulté dans l'évaluation, une commission départementale de pré-affectation pourra être sollicitée (voir tableau ci-avant).

Dans ce cas précis, le dossier de candidature comprendra :

- La fiche de candidature, renseignée de tous les éléments que l'établissement pourra déterminer par lui-même, portant identification et vœux de l'élève (la scolarité d'origine renseignée sera systématiquement 3UPEAA).
- Tous les éléments de nature pédagogique que l'établissement a été en mesure de déterminer selon les conditions décrites précédemment, permettant à la commission de se prononcer sur la valeur de la candidature (éléments d'évaluation scolaire de l'année en cours – en particulier notes, compétences, commentaires, bulletins scolaires, niveau de maîtrise de la langue française ainsi que l'avis du conseil de classe).

Candidats des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile

Les élèves sortant de 3^{ème} devront avoir satisfait à l'obligation d'entrée dans l'enseignement public. Les élèves empêchés de passer le test de positionnement (éloignement, hospitalisation, autre cas de force majeure) pourront éventuellement constituer un dossier qui sera présenté en commission de pré affectation.

Afin de vérifier si la demande doit être présentée, les familles veilleront à prendre contact par mél au plus tard le 15 mai 2026 avec la DIVEL (adep34@ac-montpellier.fr).

Ces candidats, quel que soit leur niveau de scolarité, ne sont pas concernés par l'utilisation du Service en ligne Orientation.

LES AUTRES SITUATIONS QUI NE NÉCESSITENT PAS UN PASSAGE EN COMMISSION DE PRÉAFFECTATION

Candidats de 3^{ème} de l'enseignement agricole

Les candidatures seront saisies par l'établissement d'origine ou directement par les familles qui souhaiteraient utiliser le service en ligne Orientation. La formation d'origine saisie pour ces candidats sera « **3E-AGR** » **exclusivement**.

Candidats désireux d'un assouplissement de la carte scolaire

L'application permet de traiter les demandes de dérogation au secteur de recrutement en attribuant un bonus dégressif au regard des motifs invoqués et hiérarchisés de la façon suivante :

1. élèves souffrant d'un handicap
2. élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
3. boursiers au mérite ou sur critères sociaux
4. élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité
5. élèves dont le domicile est situé en limite de zone de desserte et proche de l'établissement souhaité.
6. élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (section sportive scolaire)
7. Autre raison



Attention : ces demandes de dérogation ne concernent que les vœux d'admission sur une 2^{nde} générale et technologique (vœux avec « barème, sans notes »)

Les familles transmettent au chef d'établissement d'origine les justificatifs requis. Le chef d'établissement contrôle la validité des pièces justificatives et les garde dans l'établissement pendant une année au cours de laquelle la DSDEN peut être amenée à les réclamer notamment en cas de litige. Ces demandes de dérogation sont traitées par l'application Affelnet dans la limite des places disponibles restantes après affectation des élèves du secteur.

Le motif « parcours scolaire particulier » est réservé aux seuls élèves postulant en section sportive et classe sport-études.

Candidats de 2^{nde} professionnelle souhaitant une 2^{nde} GT

- L'élève a obtenu le passage en 2^{nde} GT antérieurement : la candidature est saisie dans Affelnet par l'établissement d'origine et la photocopie de la décision d'orientation est envoyée à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale
- L'élève n'a pas obtenu le passage en 2^{nde} GT antérieurement : le chef d'établissement, après consultation des conseils des classes d'origine et d'accueil, peut autoriser cette candidature qu'il saisit dans Affelnet. Une copie de cette autorisation est envoyée à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale.
- **Ces candidats, quel que soit leur niveau de scolarité, ne sont pas concernés par l'utilisation du Service en ligne Orientation**

Candidats scolarisés au CNED réglementé

- Ces candidats, quel que soit leur niveau de scolarité, ne sont pas concernés par l'utilisation du Service en ligne Orientation. Il appartient au CNED d'effectuer la saisie des vœux de leurs élèves.
- La fiche de candidature sera téléchargée et imprimée en un seul exemplaire par le candidat sur le site Internet du rectorat : (<https://www.ac-montpellier.fr/etre-candidat-a-une-formation-124126>)
- La famille adressera cette fiche au CNED qui la complétera et saisira les vœux en utilisant le service national de « saisie simplifiée ». **Date limite de saisie : mardi 9 juin 2026.**
- Parallèlement, la famille transmettra un justificatif de domicile accompagné d'une copie du récapitulatif de saisie Affelnet (ou, à défaut, de la fiche de candidature) au plus tard le 05 juin 2026: justifdomicile34@ac-montpellier.fr

Candidats scolarisés et résidant hors académie

Récent

- Les représentants légaux pourront réaliser directement la saisie des vœux souhaités dans notre académie via le Service en ligne Orientation, **avant le 26 mai 2026 23h59**. Ils seront attentifs à d'éventuelles dispositions particulières qui leurs seraient indiquées sur le site.
- À défaut d'une saisie directe par la famille, la fiche de candidature sera imprimée (en un seul exemplaire par candidat) par l'établissement d'origine sur le site internet du rectorat : (<https://www.ac-montpellier.fr/etre-candidat-a-une-formation-124126>)
- Dans ce 2^{ème} cas, l'établissement d'origine complétera la fiche et saisira les vœux et les notes en utilisant le service national de « saisie simplifiée ».

Date limite de saisie : mardi 9 juin 2026.

ATTENTION : Les formations de l'académie de Montpellier sont accessibles en priorité aux élèves de cette académie. Toutefois, les candidatures extérieures à l'académie sont prises en compte :

1. **pour les formations relevant du ministère de l'agriculture** : de la même façon, le recrutement étant national ;
2. **pour les formations relevant du lycée de la mer Paul Bousquet à Sète** : de la même façon, le recrutement étant national ;
3. **pour les formations relevant du ministère de l'éducation nationale** :
 - de la même façon en cas de changement de résidence de la famille. Dans ce cas, un avis de mutation du représentant légal et/ou un justificatif de domicile seront envoyés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département demandé en premier vœu.
Date limite d'arrivée : lundi 1^{er} juin 2026. : justifdomicile34@ac-montpellier.fr
 - dans la limite des places disponibles dans tous les autres cas

Candidats souhaitant poursuivre leurs études en dehors de l'académie de Montpellier

Récent

- Les représentants légaux des élèves scolarisés dans une classe de 3^{ème} pourront réaliser directement la saisie des vœux souhaités hors académie via le Service en ligne Orientation. Ils seront attentifs à d'éventuelles dispositions particulières qui leurs seraient indiquées sur le site

- Dans ce cas un vœu de recensement de type « VŒU ACADEMIE + nom de l'académie » sera automatiquement généré sur l'application Affelnet du lycée de l'établissement d'origine qui veillera à compléter les dossiers si besoin en se connectant, comme les années antérieures, via AFFELMAP, sur l'application AFFELNET Lycée de l'académie demandée. Des comptes d'accès aux saisies simplifiées seront automatiquement créés et envoyés à l'établissement d'origine pour compléter les dossiers des élèves si nécessaire. **Les mails pour la création des accès seront envoyés aux adresses mails présentes dans la liste des établissements nationaux.**
- Si le service en ligne Orientation n'est pas utilisé par la famille, l'établissement fera une demande classique de code de connexion via AFFELMAP sur l'académie demandée et saisira le ou les vœux sur le serveur AFFELNET de cette académie.

Candidats souhaitant poursuivre leurs études sous statut d'apprenti

- La famille ou l'établissement d'origine saisira un(des) vœu(x) correspondant au diplôme qu'il souhaite préparer dans le CFA support, dans l'ordre hiérarchique souhaité par la famille, afin de refléter la demande au plus juste. Le candidat ne sera pas pénalisé sur les vœux éventuellement émis en direction de formations sous statut scolaire moins bien placées. Si son barème le permet, il pourra donc obtenir une affectation sur un vœu formulé sous statut scolaire, bien qu'ayant émis un vœu de recensement mieux placé.
- Le chef d'établissement précisera au jeune et sa famille les démarches à entreprendre (recherche d'un employeur, contact direct avec l'établissement d'accueil notamment) et les aides possibles pour effectuer ces démarches. Il leur indiquera bien qu'il n'y aura pas d'affectation prononcée sur le vœu d'apprentissage.

Les CFA concernés seront destinataires de la liste et des coordonnées des candidats, afin de pouvoir les accompagner dans leur processus de recherche d'employeur.

Candidats inscrits en 3^{ème} générale relevant de SEGPA mais n'ayant pas pu y être affectés

Le SDEI transmet à la DIVEL au plus tard la liste des élèves scolarisés en 3^{ème} générale relevant de SEGPA et qui n'ont pas pu y être affectés faute de place. La DIVEL modifiera le groupe d'origine de ces élèves afin qu'ils bénéficient du coefficient de groupe SEGPA dans Affelnet, **à la condition que la famille n'ait pas refusé l'orientation en enseignement adapté.**

En cas de doute sur la situation d'un élève arrivé en cours d'année dans votre établissement, merci d'écrire votre mél à ce.dsden34-cdoeasd@ac-montpellier.fr au plus tard le 28 mai 2026.

DOSSIERS RELEVANT DE RECRUTEMENTS SPÉCIFIQUES (qui ne nécessitent pas un passage en commission de pré affectation)

Demande d'admission en classe « SPORT-ÉTUDES »

Comme posé par la circulaire MENE2334358C, du 15 décembre 2023, les élèves susceptibles d'être admis en classe sport- études sont les suivants :

- **PUBLIC 1 (P1)** : Les élèves inscrits sur **les listes arrêtées par le ministère en charge des sports : sportifs et sportives de haut niveau** (élite, senior, relève, reconversion), sportifs et sportives Espoirs, sportifs et sportives des collectifs nationaux, élèves sportifs et sportives des centres de formation d'un club professionnel sous convention de formation ainsi que les sportifs et sportives professionnels disposant d'un contrat de travail ;
- **PUBLIC 2 (P2)** : Les élèves sportifs et sportives ne figurant pas sur les listes ministérielles, mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le **parcours de performance fédéral (PPF)** de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère en charge des sports. Les élèves inscrits au **conservatoire de danse** sont aussi concernés ;
- **PUBLIC 3 (P3)** : Les élèves relevant d'une liste territoriale de **hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale** des fédérations concernées ; les élèves, juges et arbitres sportifs de haut niveau ;
- **PUBLIC 4 (P4)** : Les élèves présentant un bon niveau sportif et souhaitant s'inscrire dans une activité sportive intensive, inscrits dans une structure agréée d'une fédération nationale sportive délégataire, laquelle est en capacité d'attester du besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau.

La direction technique de chaque fédération sportive est chargée d'octroyer un statut sportif aux publics P1, P2 et P3 et de transmettre les listes à la maison régionale de la performance implantée au sein du CREPS de Montpellier.

Traitement des candidatures (cf schéma annexe 3) :

- Les représentants légaux des élèves concernés formulent un vœu sur Affelnet « 2nde GT Sport-études »
- **Les listes des élèves P1, P2 et P3 sont établies par le CREPS/MRP** et transmises par la MRP à la DRAIO **au plus tard le 22 mai** pour saisie des avis correspondants (« Sport-études P1, P2 ou P3 selon les cas).
- La DRAIO retransmet pour information aux lycées concernés les listes validées (P1, P2, P3)
- Présidée par le chef d'établissement une commission est réunie pour étudier la recevabilité des dossiers.
- La liste classant les élèves sportifs P4 est établie par une commission interne à l'établissement concerné. Le chef d'établissement veillera à garantir une cohérence et une homogénéité dans l'offre de formation sportive et d'accompagnement scolaire indiquée à la carte des formations. La décision finale concernant l'établissement de la liste appartient au chef d'établissement.
- Cette liste sera transmise à la DSDEN (affectationlycee34@ac-montpellier.fr) du département concerné **au plus tard le 12 juin à 14h** pour saisie de l'avis correspondant sur Affelnet (« Sport études P4 »).

- Un vœu de secours dans le lycée de secteur devra impérativement être déposé afin de garantir une affectation, le cas échéant.
- Pour aider au départage des candidats d'un même statut, en cas de capacité d'accueil insuffisante, les points du barème liés aux résultats scolaires calculés par AFFELNET affineront le classement au sein de chaque statut

Demande d'admission dans une section sportive scolaire de lycée

Le vœu de 2nde GT « générique » sera formulé par les représentants de l'élève concerné.

Si l'établissement dans lequel est implantée la SSS ne relève pas du secteur de l'élève, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif « parcours particulier de l'élève ».

Le chef d'établissement fait parvenir **au plus tard le 05 juin 2026** à la DIVEL (affectationlycee34@ac-montpellier.fr) la liste des élèves sélectionnés qui valide le motif de « parcours particulier de l'élève » dans Affelnet.

Les candidats sont affectés après les élèves du secteur ainsi que ceux dont le motif dérogatoire est prioritaire à celui-ci (cf supra), dans la limite des capacités d'accueil globales de l'établissement, arrêtées par la rectrice.

Attention, les établissements agricoles n'étant pas sectorisés, il n'y a pas lieu de demander une dérogation de secteur ; le motif "parcours scolaire particulier" n'a donc pas à être invoqué pour intégrer une section sportive dans ces établissements.

DÉTERMINATION DU BARÈME

Le classement des élèves se fera au moyen d'un barème calculé par l'application pour chacun des vœux et qui prend en compte les éléments suivants :

- ✓ Pour les vœux avec barème :
 - Pour tous les élèves scolarisés dans l'académie (et ceux assimilés) : attribution d'un bonus de 15 000 points
 - Sans note : 2nde GT à capacité dite « non contingentée »

Éléments	Valeurs possibles
Lien zone géographique	0 à 9 999

- Avec notes : voie professionnelle et certaines 2nde GT à capacité contingentée

Avis du chef d'établissement (voie professionnelle)	0 – 400 – 800 - 1200
Dérogations	0 à 2 000
Redoublement de 2 nd e ou de 1 ^{ère} année de CAP	0 à 15 000 *
Filière	1 000 à 9 999**
Sportifs de haut niveau hors classe Sport-études	500 à 9 999
Formations du lycée de la Mer, sur indication du proviseur de ce lycée	2 500
Médical	9 999

- ✓ Pour les vœux avec notes, on ajoute le total pondéré des notes lissées :

7 champs disciplinaires	Moyenne des évaluations
Application d'un coefficient sur chacune des évaluations lissées, variable selon la formation d'accueil	30 coefficients au total
Application d'un coefficient multiplicateur sur le barème total lié aux champs disciplinaires	x 10
Application d'un coefficient pondérateur sur le total en fonction du groupe d'origine	1 - 3 **

- ✓ Pour les vœux sans barème (établissements privés, EREA, sections internationales, bacs binationaux, ...): les commissions de classement établissent leurs classements en fonction des critères qui leur sont propres ([Annexe 13](#))

* Le bonus automatique de redoublement pour les élèves du palier 2nde (ou 1^{ère} année de CAP) est de 15000 pour la voie professionnelle (même spécialité ET même établissement). Le redoublement dans la voie générale et technologique est garanti pour tout élève dans son lycée de secteur, sous réserve de la saisie du vœu correspondant à la classe redoublée

** Susceptibles d'évoluer

Précisions sur les éléments du barème

- ✓ **Lien zone géographique**
 - Il permet d'affecter les candidats à une classe de 2nde GT non contingentée dans leur établissement de secteur.
- ✓ **Bonus redoublement**
 - Il est attribué automatiquement aux candidats de 2nde GT, professionnelle ou 1^{ère} année de CAP devant bénéficier d'un maintien dans leur classe d'origine, sous réserve que le vœu d'affectation correspondant soit saisi (même spécialité et même établissement).
- ✓ **Bonus « Filière »**
 - Ces points sont attribués automatiquement aux élèves de SEGPA qui demandent un CAP.
 - Une continuité de parcours pourra être assurée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale sur indication de l'établissement d'origine aux élèves qui souhaitent poursuivre l'apprentissage d'une langue vivante ou ancienne.
- ✓ **Lissage des notes**
 - Les notes des candidats font l'objet d'un traitement statistique permettant d'atténuer les effets d'une notation trop généreuse ou trop sévère.
 - Pour chacun des champs disciplinaires, une nouvelle note est obtenue, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion, au sein des groupes d'origine des candidats.
- ✓ **Coefficients selon les formations demandées**
 - Les évaluations des champs disciplinaires sont affectées de coefficients qui diffèrent selon la formation demandée.
 - La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale, en concertation avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'agriculture, et avec les corps d'inspection, ont déterminé les coefficients attribués à ces disciplines. (cf. [Annexe 11](#))
- ✓ **Cas particuliers des baccalauréats professionnels « Aéronautique »**
 - À l'issue de la procédure particulière de recrutement, les candidats pourront éventuellement se voir attribuer un bonus de 500 à 1 000 points, en fonction de la formation et de l'avis d'entretien obtenu
- ✓ **Pondération selon le groupe d'origine des candidats**
 - La politique académique d'affectation privilégie :
 - l'affectation des élèves de l'académie (pour les formations de l'Éducation nationale, sauf exceptions),
 - les élèves de 3^{ème}.
 - l'affectation des élèves ayant suivi une 3^{ème} Prépa-Métiers sera favorisée, sans toutefois garantir leur affectation à 100 %, sur la 2nde professionnelle
 - les élèves de 3^{ème} SEGPA lorsqu'ils postulent sur un CAP
 - les élèves scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
 - À cette fin, une pondération, qui varie selon les groupes d'origine des candidats, est appliquée à leurs notes et permet ainsi de mettre en œuvre la politique académique d'affectation.

Groupes d'origine	
3 ^{ème} générale	1 ^{ère} année de CAP en 2 ans
3 ^{ème} Prépa-Métiers et 3 ^{ème} de l'enseignement agricole	Elèves à parcours particuliers
3 ^{ème} SEGPA	1 ^{ère} GPT
3 ^{ème} ULIS	Candidats au titre de la reprise d'études
2 ^{nde} professionnelle	Candidats à un retour en formation initiale (décret 2014-1453)
Prépa 2 ^{nde}	Candidats à un retour en formation initiale (décret 2014-1454)
2 ^{nde} GT	

RÉSULTATS DE L'AFFECTATION

Diffusion des résultats de l'affectation

Les résultats seront consultables sur internet le mardi 30 juin 2026, à l'issue des épreuves du DNB :

- ◆ Pour les **établissements d'origine et d'accueil de l'académie** : sur « Affelnet Lycée »
- ◆ Pour les **candidats scolarisés en 3^{ème}** : sur le service en ligne Orientation à partir de 14h
- ◆ Pour les **établissements d'origine hors académie** : <https://bv.ac-montpellier.fr/Affelnet-lycee-resultatsetab>

Les candidats non issus de 3^{ème} s'adresseront au service qui a instruit leur demande (établissement ou CIO)

Notification des résultats aux élèves et aux familles

Le mardi 30 juin 2026

Les établissements d'accueil éditeront les notifications des élèves admis ou inscrits en liste complémentaire dans leurs sections et les adresseront aux intéressés.

Les établissements d'origine éditeront une fiche de résultat de l'affectation comportant un récapitulatif des vœux et des décisions, ainsi que les consignes relatives aux inscriptions administratives renseignées par les établissements d'accueil, et la remettront à leurs élèves.

Les centres d'information et d'orientation éditeront une fiche de résultat de l'affectation comportant un récapitulatif des vœux et des décisions des candidats au titre de retour en formation initiale et en reprise d'études qu'ils auront instruits, et la remettront aux intéressés (candidats répertoriés comme "élèves de l'établissement CIO xxx").

Télé-inscription

À partir du mardi 30 juin 2026 - 14h

L'utilisation généralisée de la télé-inscription permettra aux établissements d'accueil de disposer le plus rapidement possible d'une vision précise sur leurs effectifs, préalable indispensable à la mise en place de leur structure pour la rentrée prochaine

Inscriptions administratives

À partir du mardi 30 juin 2026

(selon instructions à préciser dans Affelnet Lycée **par chaque établissement d'accueil**)

Les établissements d'accueil :

- ne saisissent aucun dossier élève issu de l'affectation via Affelnet dans SIECLE BEE pour éviter tout doublon
- importent les résultats de l'affectation dans SIECLE (module import des dossiers issus d'Affelnet). À la suite de cette transaction, les élèves sont automatiquement scolarisés sur les MEF dans lesquels ils ont été affectés
- saisissent le dossier des élèves admis hors Affelnet, suite aux commissions d'ajustement, en veillant à utiliser le N° INE existant (disponible dans l'exéat ou dans le dossier scolaire de l'élève ou sur ses bulletins scolaires antérieurs ou attribué lors de l'inscription au DNB)
- créent un dossier dans SIECLE BEE pour les seuls élèves qui n'ont pas d'INE (cas d'élèves nouvellement arrivés en France, par exemple).

Les établissements d'origine voient le motif de sortie et la date de sortie automatiquement renseignés dans l'application SIECLE BEE.

Le respect de ces consignes évitera de retrouver certains élèves dans le SIEI à la rentrée alors qu'ils sont scolarisés.

Traitement des élèves non affectés (voie PRO uniquement 2nde pro et 1^{ère} année de CAP)

- Un élève affecté ne peut plus participer aux phases suivantes d'affectation, que ce soit en juillet ou en septembre.
- Les élèves inscrits en liste supplémentaire pourront être appelés jusqu'au vendredi 28 août.
- Les élèves en attente d'affectation (refusés ou en liste d'attente sur l'ensemble de leurs vœux) reprendront immédiatement contact avec leur établissement d'origine ou avec le CIO en cas de déménagement et feront leur rentrée dans leur établissement d'origine qui les accompagnera dans la recherche d'une solution.



Deux phases d'ajustement sont organisées :

En juillet :

- les places vacantes seront publiées le mardi 30 juin 2026. Dans cette 1^{ère} phase, seules les spécialités qui n'ont pas recueilli suffisamment de candidatures en juin seront proposées,
- les vœux seront saisis sur Affelnet du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 3 juillet 2026 (jusqu'à 14h),
- les résultats seront publiés le vendredi 3 juillet 2026 après-midi.
NB : un élève affecté en juillet ne peut pas participer à la phase de septembre (sauf cas exceptionnel)

En septembre :

- les places vacantes seront publiées le vendredi 4 septembre 2026 10h00
- les vœux seront saisis sur Affelnet du vendredi 4 septembre après-midi au mardi 8 septembre 2026 (jusqu'à 14h00)
- les résultats seront diffusés le mardi 8 septembre 2026 (après-midi)

Récent

À l'issue du tour de septembre, les élèves de 3^{ème} restant en attente d'une affectation seront systématiquement ré-inscrits dans leur établissement d'origine, sous le MEF « ATT-AFF »

Une information complémentaire concernant le dispositif d'accompagnement de ces élèves sans affectation sera transmise aux établissements avant le résultat du tour principal.

Traitement des élèves non affectés (2nde GT)

A partir du 1^{er} juillet 2026

Les familles déposeront leur demande en ligne à partir 1^{er} juillet 2026, en utilisant le lien :

<https://www.ac-montpellier.fr/formulaires-pour-une-demande-d-affectation-en-lycee-general-et-technologique-123173>

Les demandes seront examinées lors des commissions d'ajustement en visioconférence

- Le jeudi 09 juillet 2026 matin,
- Le jeudi 27 août 2026 matin,
- Le mercredi 09 septembre 2026 matin.

IMPORTANT

Pour la 2nde générale et technologique, du 1^{er} juillet au 18 septembre 2026, aucune inscription directe ne peut avoir lieu dans les lycées, sans un contact préalable avec la DIVEL, permettant ainsi de traiter l'ensemble des demandes.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

- **Jeudi 21 mai 2026**
 1. Date limite d'arrivée des dossiers médicaux adressés au médecin conseiller technique
 2. Date limite d'arrivée des dossiers pour toutes les autres commissions sauf dossiers « passerelle »
- **Jeudi 28 mai 2026**

Date limite d'arrivée des dossiers pour les commissions **passerelle**,
- **Lundi 1er & mardi 02 juin 2026 :**
 1. Commission de pré affectation – dossiers handicap et médicaux
 2. Commission d'affectation – Françoise Combes
- **Du mercredi 3 juin au vendredi 5 juin 2026** – Commissions de pré affectation – Autres
- **Vendredi 5 juin 2026 :**
 1. Date limite de réception des justificatifs de domicile à la DIVEL
 2. Date limite d'arrivée de toutes les listes (continuité d'enseignement, sportifs, élèves relevant de SEGPA, sections internationales, ABIBAC, ESABAC, BACHIBAC, LSF, ATIM, S2TMD ...)
- **Mardi 09 juin 2026**

Date limite de saisie des vœux par les établissements
- **Mercredi 10 juin 2026 :** Commission 2nde artistique Jean Monnet
- **Lundi 15 juin 2026 :** Commission d'appel collègue
- **Mardi 16 juin 2026 :** Commission d'appel lycée
- **Mercredi 17 juin 2026 matin :**

Date limite de saisie des résultats des commissions d'appel
- **Mercredi 17 juin 2026 après – midi au vendredi 19 juin 2026 :**

Pré-tour de sécurisation
- **Mardi 30 juin 2026 (14h00) :**
- Publication de l'affectation tour principal Affelnet
- Ouverture du service en ligne d'inscription
- **Mercredi 1^{er} juillet 2026 :**

Ouverture du formulaire en ligne « Démarches numériques »
- **Phases d'ajustement en voie professionnelle (Affelnet) :**
 1. **Du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 03 juillet 2026 (14h00) :**

Saisie des vœux du tour n°1 d'Affelnet sur places vacantes
 2. **Du vendredi 04 septembre après-midi au mardi 08 septembre 2026 – (14h00) :**

Saisie des vœux tour n°2 d'Affelnet sur places vacantes
- **Commissions d'ajustement (hors Affelnet) voie GT en visioconférence**
 1. Jeudi 09 juillet 2026, matin
 2. Jeudi 27 août 2026, matin
 3. Mercredi 09 septembre 2026, matin
- **Vendredi 18 septembre 2026**

Recueil des places vacantes par la DRAIO

CALENDRIER 2026 DES OPÉRATIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

2nde GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE – 2nde PROFESSIONNELLE – 1^{ère} année de CAP 2 ANS
1^{ère} année de BNMA - 1^{ère} GÉNÉRALE - 1^{ère} PROFESSIONNELLE - 1^{ère} TECHNOLOGIQUE - 1^{ère} année de BMA

1 ^{ère} année de CAP, 2 nd e professionnelle, 1 ^{ère} année de BNMA	2 nd e Générale et Technologique	Période	Examens	1 ^{ère} Professionnelle 1 ^{ère} année de BMA	1 ^{ère} Générale ou Technologique
Préparation de l'orientation dans le cadre des parcours passerelles		De mi-mars à fin mai		Préparation de l'orientation dans le cadre des parcours passerelles	
Ouverture aux familles du Service en Ligne Orientation pour CONSULTATION de l'offre de formation		Vendredi 3 avril			
Ouverture aux familles de la SAISIE DES VŒUX sur le Service en Ligne Orientation Ouverture de la POSSIBILITE de saisie des vœux sur Affelnet par : - Les établissements d'origine (publics, privés sous contrat, agricoles et maritime) - les CIO pour les candidats à un Retour en Formation Initiale ou une Reprise d'Études		Lundi 4 mai		Ouverture de la SAISIE DES VŒUX sur Affelnet pour : Les établissements d'origine (publics, privés sous contrat, agricoles et maritime) Les CIO pour les candidats à un Retour en Formation Initiale ou une Reprise d'Études	Les CIO pour les candidats à un Retour en Formation Initiale ou une Reprise d'Études
Date limite de remise des dossiers médicaux par les familles au chef d'établissement		Mercredi 13 mai		Date limite de remise des dossiers médicaux par les familles au chef d'établissement	
Date limite à laquelle le chef d'établissement transmet : - Les dossiers médicaux au médecin Conseiller technique du DASEN du département dans lequel est scolarisé l'élève (ou du département demandé en 1er vœu pour les candidats extérieurs à l'académie) - Les dossiers de Retour en Formation Initiale ou de Reprise d'Études à la DSDEN		Jeudi 21 mai		Date limite de transmission des dossiers de demande de Passerelles vers la voie pro des établissements d'origine vers les établissements d'accueil Date limite à laquelle le chef d'établissement transmet : - Les dossiers médicaux au médecin conseiller technique de la Rectrice - Les dossiers de Retour en Formation Initiale ou de Reprise d'Études à la DRAIO	Date limite à laquelle le chef d'établissement transmet : - Les dossiers médicaux au médecin Conseiller technique du DASEN du département dans lequel est scolarisé l'élève (ou du département demandé en 1er vœu pour les candidats extérieurs à l'académie) - Les dossiers de Retour en Formation Initiale ou de Reprise d'Études à la DSDEN
FIN de la SAISIE DES VŒUX d'affectation par les FAMILLES		Mardi 26 mai			
Arrêt des évaluations du contrôle continu		Jeudi 28 mai		Date limite d'arrivée à la DRAIO des dossiers Passerelles avec avis des établissements d'accueil pour les demandes de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle	Date limite d'arrivée à la DSDEN des dossiers Passerelles pour les parcours de la voie professionnelle vers la voie générale ou technologique
Commission départementale de pré-affectation médicale		Lundi 1er juin		Date limite d'arrivée à la DRAIO des listes des élèves retenus en BMA	Date limite d'arrivée à la DSDEN du département demandé des justificatifs de domicile ou de mutation pour les candidats extérieurs à l'académie de Montpellier
		Mardi 2 juin		Date limite d'arrivée à la DRAIO des justificatifs de domicile ou de mutation pour les candidats extérieurs à l'académie de Montpellier	
Commission de pré-affectation départementale ULIS + EREA		Mercredi 3 juin			
		Jeudi 4 juin		Commission académique de Pré-Affectation	

1 ^{ère} année de CAP, 2 ^{nde} professionnelle, 1 ^{ère} année de BNMA	2 ^{nde} Générale et Technologique	Période	Examens	1 ^{ère} Professionnelle 1 ^{ère} année de BMA	1 ^{ère} Générale ou Technologique
Commission de pré-affectation départementale EANA + MLDS + RFI + RE		Vendredi 5 juin			
Date limite de la notification des décisions d'orientation aux familles					
Date limite d'arrivée à la DSDEN 34 : des justificatifs de domicile ou de mutation, pour les candidats extérieurs à l'académie					
Date limite d'arrivée à la DSDEN 34 : des avis des commissions d'examen des candidatures en sections binationales, 2 ^{nde} BFI, 2 ^{nde} S2TMD					
Date limite de transfert des évaluations du LSU vers Affelnet		Mardi 9 juin			Date limite de saisie des vœux par les établissements
Date limite de saisie des vœux par les établissements					
Date limite d'arrivée à la DRAIO des avis des commissions d'examen des candidatures pour les métiers de l'aéronautique					
Date limite de dépôt des recours en appel (fin de 3 ^{ème})		Jeudi 11 juin			Date limite de dépôt des recours en appel (fin de 2 ^{nde})
Date limite de saisie des décisions de la commission PRE-Affectation et des commissions de classement (vœux sans barème) Contrôles et simulations académiques (intervention possible sur le dossier des élèves)		Lundi 15 juin			Date limite de saisie des décisions de la commission PRE-Affectation et des commissions de classement (vœux sans barème) Contrôles et simulations académiques (intervention possible sur le dossier des élèves)
Commissions d'appel 3 ^{ème} (Date susceptible d'évoluer en fonction des départements -cf guides de référence)					
Saisie des résultats de l'appel 3 ^{ème} par les chefs d'établissements d'origine Contrôles des saisies et validation par les chefs d'établissements (Dernier jour d'intervention par les établissements sur les dossiers avant pré-tour de sécurisation)		Mardi 16 juin			Commissions d'appel 2 ^{nde}
		Mercredi 17 juin MATIN			Saisie des résultats de l'appel 2 ^{nde} par les chefs d'établissements d'origine Contrôles des saisies et validation par les chefs d'établissements (Dernière matinée d'intervention par les établissements sur les dossiers)
PRÉ-TOUR DE SÉCURISATION DE L'AFFECTATION Contrôle et simulations académiques		Mercredi 17 juin APRES MIDI			Contrôle et simulations académiques
Saisie de vœux supplémentaires élèves « non assurés d'une affectation » Contrôle et simulations académiques		Jeudi 18 juin			Contrôles et simulations académiques
Saisie de vœux supplémentaires élèves « non assurés d'une affectation » Contrôle et simulations académiques					
Contrôle et simulations académiques (Dernier jour d'intervention sur les dossiers par les DSDEN/DRAIO)		Vendredi 19 juin			Contrôle et simulations académiques (Dernier jour d'intervention sur les dossiers par les DSDEN/DRAIO)
Saisie de vœux supplémentaires élèves « non assurés d'une affectation » Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)					
Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)		Lundi 22 juin			Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)
Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)		Mardi 23 juin			Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)
Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)		Mercredi 24 juin			Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)
Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)		Jeudi 25 juin			Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)
LANCEMENT DU TRAITEMENT AFFELNET		Vendredi 26 juin			LANCEMENT DU TRAITEMENT AFFELNET
Descente des résultats de l'affectation dans SIECLE		En soirée	DNB		Descente des résultats de l'affectation dans SIECLE

1 ^{ère} année de CAP, 2 ^{nde} professionnelle, 1 ^{ère} année de BNMA	2 ^{nde} Générale et Technologique	Période	Examens	1 ^{ère} Professionnelle 1 ^{ère} année de BMA	1 ^{ère} Générale ou Technologique
Résultats de l'affectation à disposition des DSDEN, établissements d'origine et d'accueil		Mardi 30 juin	DNB	Résultats de l'affectation à disposition des DSDEN, établissements d'origine et d'accueil	
Transmission aux familles des notifications et/ou des résultats d'affectation : - par le CIO qui a initié le dossier pour les non affectés candidats au titre du RFI - par les établissements d'accueil pour les élèves affectés ou inscrits en liste supplémentaire - par les établissements d'origine pour les élèves non affectés (NB : les établissements d'origine pourront également éditer une "fiche de résultat de l'affectation" comportant un récapitulatif des vœux et des décisions).				Transmissions aux familles des notifications et/ou des résultats d'affectation : - par le CIO qui a initié le dossier pour les non affectés candidats au titre du RFI - par les établissements d'accueil pour les élèves affectés ou inscrits en liste supplémentaire - par les établissements d'origine pour les élèves non affectés (NB : les établissements d'origine pourront également éditer une "fiche de résultat de l'affectation" comportant un récapitulatif des vœux et des décisions).	
Ouverture du service en ligne d'inscription					
DIFFUSION PLACES VACANTES par la DRAIO					
		Mercredi 1 ^{er} juillet		Ouverture "Démarque numérique" en ligne	Ouverture "Démarque numérique" en ligne
SAISIE DES VŒUX, exclusivement pour les candidats sans affectation		Jeudi 2 juillet		Commissions d'ajustement (cf calendrier et modalités précisées dans le guide départemental)	
SAISIE DES VŒUX, exclusivement pour les candidats sans affectation					
SAISIE DES VŒUX, exclusivement pour les candidats sans affectation					
LANCEMENT DU TRAITEMENT AFFELNET, diffusion et notification des RÉSULTATS		Vendredi 3 juillet AM			
Commission d'ajustement n°1		Jeudi 09 juillet		Commission d'ajustement n°1	
Commission d'ajustement n°2		Jeudi 27 août		Commission d'ajustement n°2	
Date limite d'appel aux listes complémentaires		Vendredi 28 août		Date limite d'appel aux listes complémentaires	
Rentrée des enseignants		Lundi 31 août		Rentrée des enseignants	
Rentrée des élèves		Mardi 1 ^{er} septembre		Rentrée des élèves	
		Mercredi 2 septembre			
COMMUNICATION DES PLACES VACANTES par les établissements à la DRAIO		Jeudi 3 septembre pour 12H		COMMUNICATION DES PLACES VACANTES par les établissements à la DRAIO	
DIFFUSION DES PLACES VACANTES par la DRAIO		Vendredi 4 septembre matin		DIFFUSION DES PLACES VACANTES par la DRAIO	
SAISIE DES VŒUX, exclusivement pour les candidats sans affectation		Vendredi 4 septembre APRES MIDI		Commissions d'ajustement (cf calendrier et modalités précisées dans le guide départemental)	
LANCEMENT DU TRAITEMENT AFFELNET, diffusion et notification des RÉSULTATS		APRÈS-MIDI			
Commission d'ajustement n°3		Mercredi 09 septembre		Commission d'ajustement n°3	
RECUEIL DES PLACES VACANTES par la DRAIO pour traitement des situations en DSDEN		Vendredi 18 septembre		RECUEIL DES PLACES VACANTES par la DRAIO pour traitement des situations en DSDEN	

: opérations incombant principalement aux DRAIO / DSDEN
 : opérations liées à l'orientation
 : opérations incombant principalement aux établissements

Fiche de candidature – Rentrée 2026

En 1^{ère} année de CAP en 2 ans - 2^{nde} professionnelle - 2^{nde} générale et technologique
1^{ère} année de BNMA - 1^{ère} professionnelle – 1^{ère} générale – 1^{ère} technologique – 1^{ère} année de BMA

N° IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE OU N° ATTRIBUE EN FIN DE SAISIE des vœux, réalisée par la DSDEN du département demandé en premier vœu, pour les candidats non scolarisés

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

COLLER L'ETIQUETTE OU COMPLÉTER F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> NOM : Prénom : Date de naissance : Nom et prénom du représentant légal de l'élève : Adresse N° Rue/Bd. /Av..... Code postal.....Commune Téléphone 1 :Téléphone 2 : Mèl : Classe actuelle :LV1 LV2	Établissement d'origine : Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat <input type="checkbox"/> SCOLARITE d'origine : Elève en situation de handicap ou présentant une situation médicale particulière : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Professeur principal : Cachet de l'établissement : Code établissement : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE

Ordre des vœux	Niveau d'affectation - 2 ^{nde} ou -1 ^{er} CAP ou - 1 ^{ère}	Diplômes et spécialités ou éventuellement enseignements optionnels demandés (indiquer par la lettre "D" si le vœu est dérogatoire au secteur)	Établissements demandés	Aff. 1 ^{ère} : Cochez si option ou EDS de 1 ^{ère} G. « rare » souhaité*	Statut de la formation demandée	Codes vœux	Avis du CE (pour la voie professionnelle) : R : réservé SO : sans op. F : favorable TF : très favorable
1					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
2					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
3					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
4					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
5					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
6					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
7					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
8					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
9					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		
10					Scolaire <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/>		

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

* Les EDS (enseignements de spécialité de 1^{ère}) « rares » sont : Arts, Littérature et langues et cultures de l'antiquité, Numérique et sciences informatiques, Sciences de l'ingénieur, les langues régionales (occitan, catalan) ; les options facultatives concernent les langues régionales (occitan, catalan)

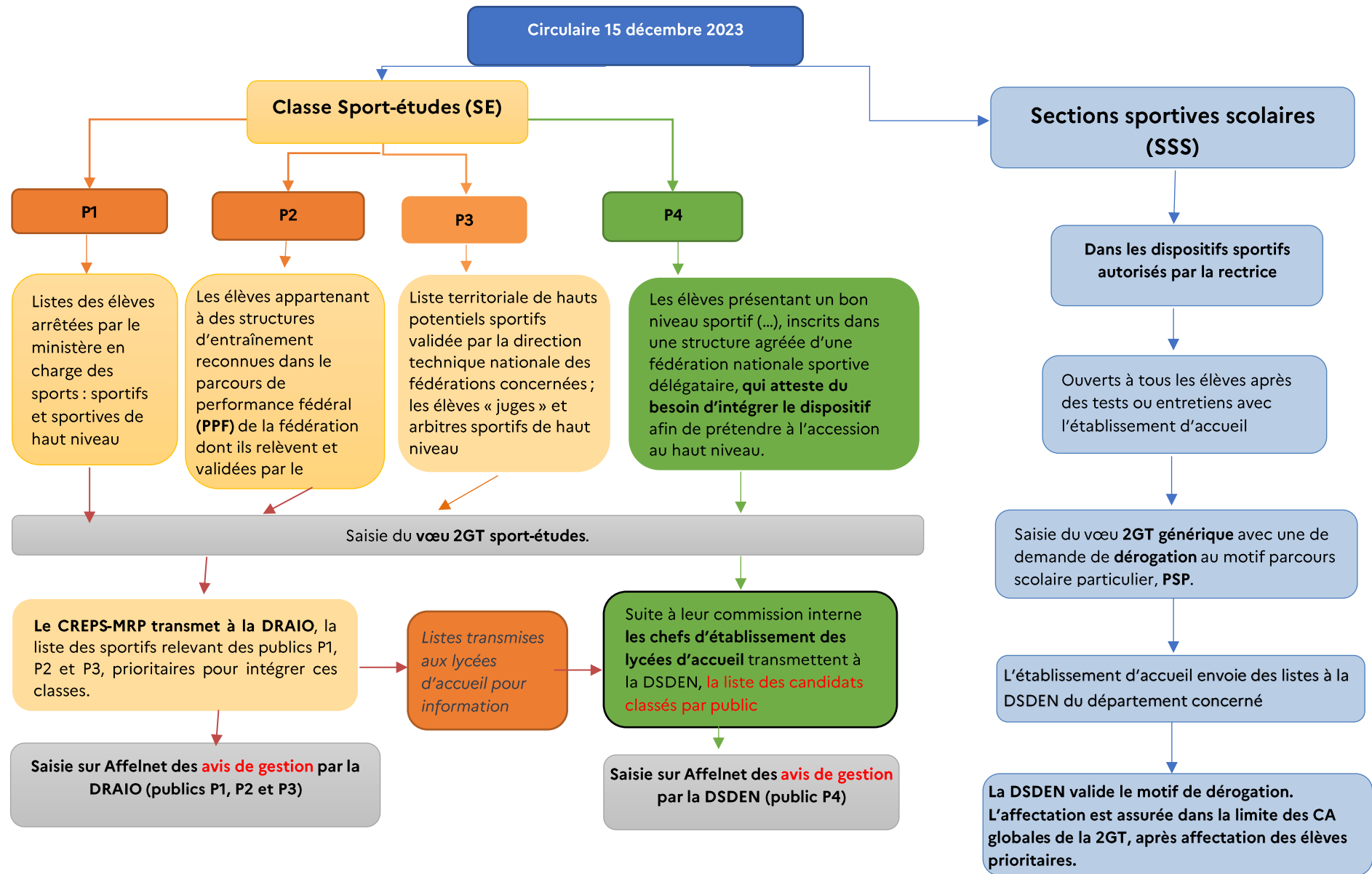
Rappel Prénom – Nom – Classe du candidat :

MOYENNES ANNUELLES (année en cours) DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE (à compléter par l'établissement ou l'administration)									
Français	Maths	H-Géo	Langue vivante 1	Langue vivante 2	EPS	Arts	SVT / Sciences / Biologie	Technologie / Enseignements pro.	Physique Chimie / Découverte pro

Cachet de l'établissement :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée destiné à préparer les travaux de la commission d'affectation et à fonder la décision d'affectation du DASEN. Les données collectées sont à usage des personnels habilités des établissements fréquentés (ou CIO, le cas échéant), des établissements demandés, des DSDEN et du rectorat. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à dpd@ac-montpellier.fr.

Annexe 3 - Procédures d'affectation des élèves en classes « sport-études » et en sections sportives scolaires



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT DES SECTIONS SPORTIVES

ÉTABLISSEMENTS ÉDUCATION NATIONALE		
Établissements	Villes	Activités
AUDE		
Lycée Paul Sabatier	Carcassonne	Judo
LPO Jules Fil	Carcassonne	Handball
LPO Germaine Tillion	Castelnaudary	Football
LPO Louise Michel	Narbonne	Rugby
GARD		
Lycée privé d'Alzon	Nîmes	Handball
HÉRAULT		
Lycée F. Fabre	Bédarieux	APPN
Lycée V. Hugo	Lunel	Triathlon - Natation
Lycée L. Feuillade	Lunel	Handball
Lycée J. Mermoz	Montpellier	Rugby
LP Jacques Brel	St Pons de Thomières	Escalade
LOZÈRE		
Lycée E. Peytavin	Mende	APPN
Lycée privé Notre Dame	Mende	Handball
PYRÉNÉES ORIENTALES		
Lycée P. de Coubertin	Font Romeu	Athlétisme
		Équitation
		Football
		Hockey sur glace
		Lutte
		Montagne
		Natation
		Patinage artistique
		Rugby
		Triathlon
VTT		
Lycée A. Maillol	Perpignan	Rugby
Lycée privé Sainte Louise de Marillac	Perpignan	Foot en salle
Lycée C. Renouvier	Prades	Rugby

ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES		
LEGTA Charlemagne	11 - Carcassonne	Rugby
LEGTA Pierre-Paul Riquet	11 - Castelnaudary	Équitation
LEGTA Pierre Reverdy/Martin Luther King	11 - Narbonne	Plongée
LEGTA Marie Durand	30 - Rodilhan	Rugby - Volley
LEGTA F. Bazille	34 - Montpellier	APPN - Course d'orientation
LEGTA DE LA LOZERE – Rabelais	48 - St Chély d'Apcher	Équitation
LEGTA Federico Garcia Lorca	66 – Theza	Rugby

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT L'OPTION UFSS

ÉTABLISSEMENTS ÉDUCATION NATIONALE		
Établissements	Villes	Spécialité de bac (et 2nde professionnelle correspondante)
AUDE		
LP Charles Cros	Carcassonne	Métiers de la vente et du commerce ((2 nd e pro Métiers de la relation client)
Lycée Saint Louis (établissement privé)	Carcassonne	Métiers de l'accueil (2 nd e pro Métiers de la relation client)
GARD		
Lycée Pasteur (établissement privé)	La Grand Combe	Animation-Enfance et Personnes Agées Métiers de la sécurité
HÉRAULT		
Lycée L. Feuillade	Lunel	AGORA (2 nd e pro Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique)
Lycée Mermoz	Béziers	Métiers de la vente et du commerce (2 nd e pro Métiers de la relation client) Métiers de l'accueil (2 nd e pro Métiers de la relation client)
Lycée M. Bloch	Sérignan	AGORA (2 nd e pro Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique)
LOZÈRE		
PYRÉNÉES ORIENTALES		
Lycée L. Blum	Perpignan	AGORA (2 nd e pro Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique)

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT UNE CLASSE SPORT-ETUDES

Établissements	Villes
AUDE	
Lycée Paul Sabatier Lycée Jules Fil	Carcassonne
GARD	
Lycée Daudet	Nîmes
HÉRAULT	
Lycée Françoise Combes * Lycée Jean Mermoz	Montpellier
Lycée Jean Moulin	Béziers
LOZÈRE	
Lycée Chaptal	Mende
PYRÉNÉES ORIENTALES	
Lycée Rosa Luxembourg	Canet en Roussillon
Lycée Pierre de Coubertin	Font Romeu
Lycée A. Maillol	Perpignan

* Procédure spécifique d'admission par commission

Annexe 7
Situation particulière
Situation de handicap ou trouble de la santé

- Demande écrite de la famille ou de l'élève majeur (annexe 8)
- Certificat médical détaillé (annexe 9), précisant :
 - La nature de la pathologie
 - La nature du handicap ou du trouble de la santé
 - Les contre-indications à certaines formations professionnelles
 - Le cas échéant, la nature des soins, en indiquant leur rythme et les lieux.

Situation de handicap

Troubles de la santé

- Formulation de plusieurs vœux par la famille prenant en compte les besoins de l'élève
- Notification d'orientation en ULIS lycée (MDPH)
- Dernier GEVASCO (ESS tenue dans le courant de l'année scolaire)
- Fiche de synthèse élève
- Le ou les bilans de stage(s) en immersion
- L'avis du psychologue de l'éducation nationale spécialité Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et professionnelle, sous réserve qu'il ait accompagné la démarche.

Commission de pré affectation

Pour les situations liées au handicap ou aux troubles de la santé

- Commission préparatoire à l'affectation présidée par l'IA-Dasen ou son représentant
- Membres : IEN IO, IEN ASH, conseiller technique médecin scolaire, ou leurs représentants
- Membres invités : chefs d'établissement, enseignants référents, directeurs de CIO, ...
- Missions :
 - Statuer sur la priorité en lien avec la situation de handicap ou le trouble de la santé ;
 - Prendre en compte la pertinence de chaque vœu en fonction d'une corrélation entre les besoins de l'élève et les attendus de la formation ;
 - Tenir compte des éléments pédagogiques du dossier permettant de suivre la formation choisie ;
 - Décider d'une priorité d'affectation sur un ou plusieurs vœux formulés.
- L'étude de la pertinence du bonus spécifique relève de l'analyse croisée entre l'IEN IO, l'IEN ASH et le conseiller technique médecin de l'Education nationale ou leurs représentants.
- L'analyse de chaque situation permet de valider ou invalider l'adéquation entre les besoins de l'élève et la formation choisie. En cas d'adéquation, la commission attribue une priorité d'affectation sur le ou les vœux concerné(s).

L'ÉLÈVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Classe :

LE REPRÉSENTANT LÉGAL	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Tél :	

L'ÉTABLISSEMENT	
Nom :	
Adresse :	
.....	
Personne référente du dossier :	
Tél. :	

VŒUX FORMULES		
	Formation et spécialité :	Etablissement souhaité :
1		
2		
3		

LA SCOLARITÉ	
Des aides et/ou adaptations ont-elles été mises en place dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou Projet d'Accueil individualisé (P.A.I.) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, lesquelles :	
Adaptations pédagogiques :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Aides matérielles :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Aides humaines :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

LE HANDICAP	
- Dossier à la M.D.P.H.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours
- Attribution de l'allocation Éducation Enfant Handicapé :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Fait à..... le.....2026
Signature du représentant légal ou du candidat majeur

Certificat médical confidentiel à compléter par le médecin traitant généraliste ou spécialiste du patient

**Réservé à l'usage exclusif du médecin conseiller technique auprès du
Directeur académique des services de l'éducation nationale**

document soumis au secret professionnel

article 226-13 du Code Pénal

à adresser par mail à ce.dsden34santesocial@ac-montpellier.fr

NomPrénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....
.....

Nature du handicap ou du trouble de santé invalidant

Retentissement fonctionnel

Contre-indications médicales absolues à certains risques professionnels

Traitements, prises en charges thérapeutiques

Nature et durée des traitements en cours (préciser les contraintes liées aux traitements, les effets secondaires)

Lieux de soins et de prises en charge régulières

Autre (préciser)

Tout autre élément utile à l'examen de la demande du patient

Certificat médical établi le

Signature et cachet du médecin

Pièces à joindre, le cas échéant :

- Copie des notifications MDPH
- Tout document médical utile à l'examen du dossier : compte-rendu d'hospitalisations, de consultations spécialisées, résultats d'examens complémentaires, dernière prescription en cas de traitement médicamenteux ...

Avis pédagogique sur les choix de poursuite d'études **Élèves du dispositif ULIS**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire actuel :

Inclusions en scolarité ordinaire :

Stages et/ou périodes d'immersion (dates, lieux, évaluations) :

Avis du coordonnateur ULIS sur le choix d'orientation :

GRILLE DES COEFFICIENTS PAR FORMATION

Spécialités pluritechnologiques de la production								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	MODELISATION ET PROTOTYPAGE 3D	5	6	3	4	3	2	7
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES »	5	6	3	4	3	2	7
CAP	CONDUCT. INSTALLATIONS PRODUCTION	5	6	3	4	3	2	7
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	CGEM OPTION PECHE	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro	CGEM, spécialité Plaisance	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro	CULTURES MARINES	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Conseil Vente/ PRODUITS DE JARDIN	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Nat Jard./GEST. ESP. NATUR RURAUX	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Nat Jard./TRAVAUX AMENAG. PAYSAG.	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Prod Anim./ ACTIVITES HIPPIQUES	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Prod Anim./AQUACULTURE	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Prod Anim./SYSTEME DOM. ELEVAGE	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Prod Vég. Agroéquip/AGROEQUIPEMENT	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Prod Vég. Agroéquip/HORTICULTURE	4	5	3	3	4	3	8
Bac pro Agri.	Prod.Vég. Agroéquip/VIGNE ET VIN	4	5	3	3	4	3	8
CAP	CONCHYLICULTURE	4	5	3	3	4	3	8
CAP	MARITIME MATELOT	4	5	3	3	4	3	8
CAP Agri.	MARECHAL FERRANT	4	5	3	3	4	3	8
CAP Agri.	Métiers Agriculture/HORTICULTURE	4	5	3	3	4	3	8
CAP Agri.	SOIGNEUR D'EQUIDES	4	5	3	3	4	3	8
Transformations								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	ARTIS.& MET.ART:MET.ENSEIG SIGNAL	4	6	3	3	3	3	8
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION »	4	6	3	3	3	3	8

Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE L'ALIMENTATION »	4	6	3	3	3	3	8
Bac pro	PLASTIQUES ET COMPOSITES	4	6	3	3	3	3	8
Bac pro	PRODUCTION EN INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES, ALIMENTAIRES ET COSMÉTIQUES	4	6	3	3	3	3	8
Bac pro Ag.	Alim Bio-indus.Lab/PROD BIO INDUS	4	6	3	3	3	3	8
Bac pro Agri.	Alim. Bio-indus.Lab/CONTROLE AGRI	4	6	3	3	3	3	8
CAP	AGENT POLYVALENT DE	4	6	3	3	3	3	8
CAP	BOULANGER	4	6	3	3	3	3	8
CAP	CUISINE	4	6	3	3	3	3	8
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE	4	6	3	3	3	3	8
CAP	PÂTISSIER	4	6	3	3	3	3	8
CAP	VALORISATION DES MATIÈRES ET PROPRETÉ DES ESPACES URBAINS	4	6	3	3	3	3	8

Génie civil, construction, bois

Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	ARTIS. & M.ART : MARCHANDIS. VISUEL	4	6	4	2	4	3	7
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT »	4	6	4	2	4	3	7
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS »	4	6	4	2	4	3	7
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE DU BATIMENT »	4	6	4	2	4	3	7
Bac pro	METIERS ET ARTS DE LA PIERRE	4	6	4	2	4	3	7
Bac pro	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	4	6	4	2	4	3	7
BNMA	EBENISTERIE	4	6	4	2	4	3	7
CAP	ALU VER MAT SYNT METAL	4	6	4	2	4	3	7
CAP	ARTS BOIS OP_A: SCULPTEUR ORNEMA.	4	6	4	2	4	3	7
CAP	CARRELEUR MOSAISTE	4	6	4	2	4	3	7
CAP	CONDUCT ENGIN TRAVAUX PUBLICS CARRIERES	4	6	4	2	4	3	7
CAP	CONSTRUCTEUR BETON ARME BATIMENT	4	6	4	2	4	3	7
CAP	CONSTRUCTEUR BOIS	4	6	4	2	4	3	7
CAP	CONSTRUCTEUR CANALISATIONS T.P.	4	6	4	2	4	3	7
CAP	EBENISTE	4	6	4	2	4	3	7
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE	4	6	4	2	4	3	7
CAP	MACON	4	6	4	2	4	3	7
CAP	MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	4	6	4	2	4	3	7
CAP	MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCMT	4	6	4	2	4	3	7
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR	4	6	4	2	4	3	7
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	4	6	4	2	4	3	7
CAP	TAILLEUR DE PIERRE	4	6	4	2	4	3	7

Matériaux souples								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	ARTIS.& MET.ART:TAPIS.D'AMEUBLT	4	5	3	3	3	6	6
Bac pro	METIERS DE LA COUTURE ET DE LA CONFECTION	4	5	3	3	3	6	6
Bac pro	METIERS DU CUIR	4	5	3	3	3	6	6
CAP	METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	4	5	3	3	3	6	6
CAP	SELLERIE GENERALE	4	5	3	3	3	6	6
CAP	TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR	4	5	3	3	3	6	6
Mécanique, électricité, électronique								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	an com EDPI-Microtechnique-MEI	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	ELECTROMECHANICIEN MARINE	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUES ET ENERGETIQUE »	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES VEHICULES »	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES »	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	MAINTENANCE NAUTIQUE	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	METIERS DE L'AERONAUTIQUE	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	REPARATION DES CARROSSERIES	4	6	3	4	3	2	8
Bac pro	TECHNICIEN D'USINAGE	4	6	3	4	3	2	8
CAP	CARROSSIER AUTOMOBILE	4	6	3	4	3	2	8
CAP	FERRONNIER D'ART	4	6	3	4	3	2	8
CAP	MAINT.MAT. OPT. ESPACES VERTS	4	6	3	4	3	2	8
CAP	MAINTENANCE NAUTIQUE	4	6	3	4	3	2	8
CAP	MAINT.VEHIC.OPT VEHICULES LEGERS	4	6	3	4	3	2	8
CAP	MAINT.VEHIC.OPT MOTOCYCLES	4	6	3	4	3	2	8
CAP	METIERS ENSEIGNE SIGNALÉTIQUE	4	6	3	4	3	2	8
CAP	PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	4	6	3	4	3	2	8
CAP	REALISAT. INDUS EN CHAUDRONNERIE	4	6	3	4	3	2	8
CAP	REPAR.ENTR.EMBARCATIONS PLAISANCE	4	6	3	4	3	2	8
CAP	SERRURIER METALLIER	4	6	3	4	3	2	8
Echanges et gestion								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	CONDUCT. ROUTIER MARCHANDISES	6	5	4	5	3	3	4
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE LA RELATION CLIENT »	6	5	4	5	3	3	4

Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE »	6	5	4	5	3	3	4
CAP	CONDUCT. ROUTIER MARCHANDISES OPT livraison de proximité	6	5	4	5	3	3	4
CAP	EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANTS	6	5	4	5	3	3	4
CAP	EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	6	5	4	5	3	3	4
CAP	OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	6	5	4	5	3	3	4
CAP	VENDEUR-MAGASINIER PIECES AUTO	6	5	4	5	3	3	4
Communication et information								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	6	4	3	5	3	5	4
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION »	6	4	3	5	3	5	4
Bac pro	PHOTOGRAPHIE	6	4	3	5	3	5	4
CAP	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	6	4	3	5	3	5	4
CAP	SIGNALETIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	6	4	3	5	3	5	4
Services aux personnes								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	AC. SOIN-SERVICES A LA PERSONNE	5	4	3	3	4	4	7
Bac pro	ANIMATION ENFANCE & PERSONNES AGEES	5	4	3	3	4	4	7
Bac pro	Famille de métiers « METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN-ETRE »	5	4	3	3	4	4	7
Bac pro	PROTHESE DENTAIRE	5	4	3	3	4	4	7
Bac pro Agri.	SERVICES AUX PERSONNES ET TERRITOIRES	5	4	3	3	4	4	7
CAP	ACCOMPAGNANT EDUC. PETITE ENFANCE	5	4	3	3	4	4	7
CAP	AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE	5	4	3	3	4	4	7
CAP	COIFFURE	5	4	3	3	4	4	7
CAP	COMMERC. SERVICES HOTEL CAFE REST.	5	4	3	3	4	4	7
CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	5	4	3	3	4	4	7
CAP Agri.	SERVICES AUX PERS VTE ESP RURAL	5	4	3	3	4	4	7
Services à la collectivité								
Voie	Spécialité	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
Bac pro	HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION	5	3	4	3	5	2	8
Bac pro	MAINTENANCE ENVIRONNEMENTALE ET PROPRETE DES ESPACES URBAINS	5	3	4	3	5	2	8
Bac pro	METIERS DE LA SECURITE	5	3	4	3	5	2	8
CAP	AGENT DE SECURITE	5	3	4	3	5	2	8

CAP	PROPRETÉ ET PRÉVENTION DES BIOCONTAMINATIONS	5	3	4	3	5	2	8
CAP	VALORISATION DES MATIÈRES ET PROPRETÉ DES ESPACES URBAINS	5	3	4	3	5	2	8

2nde Générale et Technologique (cas particuliers) ou 2nde spécifique	Français	Maths	Histoire-Géo	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, techno. et DP
2 nd e Hôtellerie	5	5	4	5	3	3	3
2 nd e GT	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
2 nd e GT, avec enseignement optionnel contingenté (recrutement sur notes, cf liste des codes vœux)	4	4	4	4	4	4	4
2 nd e Sport-Etudes	6	5	3	1	7	2	6



PRÉPARATION AFFELNET LYCÉE
RENTRÉE 2026
CONSIGNES À DESTINATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS
POUR LA SAISIE DES VŒUX DE CERTAINES FORMATIONS PARTICULIÈRES

Certaines formations de la voie générale et technologique ont un **mode de recrutement particulier** (organisation de tests sportifs, tests préliminaires, tests de langues, pré-inscriptions validées par une commission interne, ...) **en amont de l'affectation**. Consultez le plus tôt possible (mi-janvier) les sites des établissements qui proposent ces formations pour guider vos élèves sur les calendriers de pré-sélections. En l'absence d'inscription dans les délais, l'affectation de vos élèves ne pourra pas aboutir.

On distingue trois natures de codes vœux dans AFFELNET sur la voie générale et technologique :

Υ **Les 2GT sans option** possèdent des libellés génériques « 2^{NDE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE » et ont un **code vœu générique** rattaché à l'établissement d'accueil. Ces vœux ne font pas appel au niveau des élèves (notes et compétences) mais seulement à une décision d'orientation en 2GT.

Si l'élève demande son lycée de secteur sans spécificité particulière sa demande est de droit. Les options facultatives proposées en interne par le lycée de secteur ne sont pas dérogoires et réservées aux élèves du secteur. Elles sont obtenues au moment de l'inscription, après que l'élève ait reçu sa décision d'affectation par AFFELNET. La gestion et l'attribution de ces options (classes européennes, BIA, divers ateliers et clubs artistiques ou sportifs, ...) relève de la


1

compétence exclusive des établissements. Si le lycée de secteur propose une des 2^{NDE} GT à option à code vœu spécifique pour laquelle l'élève du secteur souhaite candidater, il est **impératif** qu'un vœu 2 GT sans option soit quand même déposé car il n'y a de priorité de sectorisation par les commissions ou par les notes et compétences.

Υ **Les 2GT avec une spécialité particulière** (« 2^{NDE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE » ou « ABIBAC » ou « BACHIBAC » ou « S2TMD ») ont un **code vœu spécifique avec commission** différent du code générique. Elles sont par nature dérogoires puisque le vœu ne concerne que la spécialité particulière proposée par l'établissement. L'ajout dans AFFELNET d'une dérogation supplémentaire n'est pas du tout pertinent et ne procurera AUCUN point supplémentaire. Il ne faut donc pas cocher de case de dérogation dans AFFELNET. Seul l'avis de la commission de l'établissement compte. Si celle-ci valide la candidature, la liste des élèves retenus sera communiquée à la DIVEL (affectationlycee34@ac-montpellier.fr) et l'affectation deviendra définitive à la condition que le vœu ait été noté en première position. Si le vœu du lycée de secteur est mis en 1^{ère} position, le vœu spécifique, même avec un avis favorable de la commission, ne sera pas retenu par AFFELNET.

Υ **Les 2GT avec une spécialité particulière** (« 2^{NDE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE LV3 ARABE, RUSSE, JAPONAIS, CHINOIS », « 2^{NDE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE OPTION EPS », 2^{NDE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE OPTION CCDES ») ont un **code vœu spécifique avec notes et compétences**. Elles sont par nature dérogoires. L'ajout dans AFFELNET d'une dérogation supplémentaire n'est pas du tout pertinent et ne procurera AUCUN point supplémentaire. Il ne faut donc pas cocher de case de dérogation dans AFFELNET. Les élèves demandeurs sont tous en concurrence entre eux et leurs notes sont comparées en points par l'algorithme d'AFFELNET. L'affectation est donc acquise si les points de l'élève sont suffisants au regard des autres concurrents pour intégrer la capacité programmée de la classe. Dès que la capacité est atteinte, il n'y a plus de possibilité d'intégrer cette classe et AFFELNET recherchera donc une affectation sur les vœux suivants choisis par la famille, dans l'ordre décroissant.

Pour les élèves qui effectuent des vœux en dehors de leur établissement de secteur, les établissements insisteront, auprès des parents, sur les difficultés qui peuvent être rencontrées sur l'allongement des transports ou le défaut de place en internat ([lien vers le site](#)) s'il ne s'agit pas du lycée de secteur. Chaque année, après la rentrée la DIVEL reçoit un nombre conséquent de demandes de retour sur le lycée de secteur car l'éloignement n'avait pas été pris en considération avant la saisie des vœux.

 Les sections européennes (anglais, espagnol, allemand) ne bénéficient pas de libellés identifiables ni de codes vœux spécifiques (à l'exception de la section européenne **portugais** du lycée Jules Guesde) et ne sont donc PAS dérogoires. L'ajout dans AFFELNET d'une dérogation supplémentaire n'est pas du tout pertinent et ne procurera AUCUN point supplémentaire. Il ne faut donc pas cocher de case de dérogation dans AFFELNET. En effet, la plupart des établissements proposent des

2

classes européennes, l'attribution se fait en commission interne après l'inscription. La validation en section européenne est conditionnée par le nombre de places disponibles. Une éventuelle sélection (recensement) peut être réalisée par l'établissement si le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil (à voir sur les sites des lycées le mode interne de sélection).

⚠ Information à communiquer aux parents : pour la voie GT, il est **obligatoire** d'intégrer dans ses vœux, la 2nde GT ordinaire sans option sur le lycée de secteur, même en dernier rang. Ne sélectionner qu'un vœu unique en misant uniquement sur la spécialité demandée c'est prendre le risque de se retrouver sans affectation à la rentrée. **En effet, l'affectation dans son lycée de secteur, même sans option spécifique, n'est pas automatique, il faut l'avoir préalablement sélectionnée dans un vœu.**

⚠ Information aux chefs d'établissements de collège : repérez les élèves qui font une **LV2 rare** (Russe, Arabe, Chinois, Occitan) ou le Latin/Grec qui n'est pas enseignée dans le futur lycée de secteur lorsqu'il y a un souhait de continuité de ces langues (hors section internationale qui est un vœu à commission). Adressez la liste à la DIVEL (affectationlycee34@ac-montpellier.fr) **au plus tard le 04 juin 2026**. Un bonus de continuité de langues sera appliqué pour que la demande de lycée par dérogation soit bonifiée mais il n'y a pas la garantie que l'affectation dérogatoire soit obtenue. Il est donc important qu'un vœu de 2nde GT sur le lycée de secteur soit déposé car si la capacité d'accueil du lycée qui propose la langue rare est atteinte, l'élève doit pouvoir être affecté sur son lycée de secteur et poursuivre sa LV2 en distanciel par le CNED.

VŒUX POUR LES CLASSES DE 2^{NDE} GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
BÉZIERS	LYCÉE HENRI IV BÉZIERS 0340009A Lien vers le site Portes ouvertes le 24/01/2026 - Matin	LANGUE VIVANTE 3 : (facultative) OCCITAN	2GT LV3 REGIONALE Code spécifique AFFELNET unique 03413079	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Après la 2 nd e GT, peut devenir LVB, ou option facultative pour les élèves souhaitant valoriser cet enseignement au baccalauréat
BÉZIERS	LYCÉE HENRI IV BÉZIERS 0340009A Lien vers le site	LANGUE VIVANTE 3 : (facultative) RUSSE	2GT LV3 RUSSE Code spécifique AFFELNET unique 03413078	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Après la 2 nd e GT, peut devenir LVB, ou option facultative pour les élèves souhaitant valoriser cet enseignement au baccalauréat

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
BÉZIERS	LYCÉE JEAN MOULIN BEZIERS 0340011C Lien vers le site Portes ouvertes le 06 février 2026 - Matin	2GT OPTION SPORT ETUDES : Escrime Basket Ball Football Volley Ball Rugby Pôle espoir Rugby	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SPORT ETUDES 03421735	MODALITÉS : COMMISSION ACADEMIQUE ou BARÈME (en cours de décision) Fiche de candidature à télécharger sur le site (+ CV sportif + lettre de motivation + copie licence + certificat médical aptitude)		* Ne pas confondre avec une demande en section sportive ou dans le cadre des accord clubs avec des fédérations du Biterrois * Les élèves demandeurs doivent être enregistrés par le ministère de la jeunesse et des sports en tant que sportifs de haut niveau, espoirs au niveau équipe de France ou régional * Les établissements veilleront à ce que les élèves (extérieurs à l'académie) aient bien déposé des vœux dans AFFELNET
BÉZIERS	LYCÉE JEAN MOULIN BEZIERS 0340011C	SECTION INTERNATIONALE BFI Anglo-Américain,	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNO. INTERNATIONALE Code spécifique En attente de création	COMMISSION Dossier à retirer sur le site de l'établissement	A renvoyer avant le 06 mai 2026 Écrit + Oral : 13/05/2026	Bulletins + courrier de motivation en anglais + résultat EVALANG

5

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
LODÈVE	LYCÉE JOSEPH VALLOT LODEVE 0340028W Lien vers le site	2GT OPTION CREATION CULTURE DESIGN (CCDES)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE CCDES 03421610	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Porte d'entrée pour le bac STD2A
MONTPELLIER	LYCÉE GEORGES CLEMENCEAU MONTPELLIER 0340039H Lien vers le site Portes ouvertes le 07 février 2026 - Matin	SECTION BI-NATIONALE (double Diplôme) ABIBAC (Allemand)	2GT ABIBAC Code spécifique AFFELNET unique 03413040	COMMISSION	Dossier de candidature : À télécharger en ligne sur le site du lycée Clemenceau Date limite de renvoi : 12 mai 2026	Lettre de motivation + 2 derniers bulletins de 3 ^{ème}
MONTPELLIER	LYCÉE GEORGES CLEMENCEAU MONTPELLIER 0340039H Lien vers le site	2NDE TECHNOLOGIQUE S2TMD Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.	2GT DANSE Code spécifique AFFELNET unique 03421649 2GT MUSIQ Code spécifique AFFELNET unique 03421650 2GT THEAT Code spécifique AFFELNET unique 03421730	COMMISSION Procédure d'admission pour tous les élèves y compris ceux du Conservatoire : Formulaire de pré-inscription en ligne des candidatures	Inscriptions en ligne avant le : 27/02/2026 Auditions : Théâtre : 04 mars Musique : 11 mars Danse classique : 18 mars Danse contemporaine : 11 mars	* Pour les danseurs : certificat médical à fournir * Pour les élèves déjà inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional, ils doivent se préinscrire sur le formulaire en ligne MAIS ils sont dispensés de l'audition

6

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE COLLÈGE FRANÇOISE COMBES MONTPELLIER 0342266D Lien vers le site	Code 2GT générique pour ce vœu	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE 03421627	COMMISSION Dossier téléchargeable également sur le site de la DSDEN 34 : Télécharger le dossier	Date de retour dossier : 20 mai 2026 Pas de transmission directe par les parents – Transmission par le collège d'origine	Internat et externat
MONTPELLIER	LYCÉE FRÉDÉRIC BAZILLE MONTPELLIER 0340128E Lien vers le site	2GT OPTION BIOTECHNOLOGIES (BIO)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE BIOTE 03421743	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Cette 2 ^{NDE} GT dépend du ministère de l'agriculture * Si votre enfant est du secteur F Bazille il faut impérativement rajouter un vœu de 2 ^{nde} GT sans option qui dépend du ministère de de l'éducation nationale
MONTPELLIER	LYCÉE FRÉDÉRIC BAZILLE MONTPELLIER 0340128E Lien vers le site	2GT OPTION SCIENCES DE LABORATOIRE (LABO)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SLABO 03421742	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Cette 2 ^{NDE} GT dépend du ministère de l'agriculture * Si votre enfant est du secteur F Bazille il faut impérativement rajouter un vœu de 2 ^{nde} GT sans option qui dépend du ministère de de l'éducation nationale

7

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE FRÉDÉRIC BAZILLE MONTPELLIER 0340128E Lien vers le site	2GT ÉCOLOGIE, AGRONOMIE, TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EATDD	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE EAEDD 03421741	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Cette 2 ^{NDE} GT dépend du ministère de l'agriculture * Si votre enfant est du secteur F Bazille il faut impérativement rajouter un vœu de 2 ^{nde} GT sans option qui dépend du ministère de de l'éducation nationale
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER 0340042L Lien vers le site Portes ouvertes le 07 février	2GT OPTION EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE (EPS)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE EPS 03421642	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Cet enseignement optionnel EPS s'appuie sur les APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) réparties tout au long des trois années de formation (2 ^{nde} à terminale) * Ne pas confondre avec la 2GT SPORT ETUDES
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER 0340042L Lien vers le site Portes ouvertes le 07 février	2GT OPTION SCIENCE DE L'INGENIEUR (SI)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SI-IG 03421643	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	

8

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÈMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER 0340042L Lien vers le site Portes ouvertes le 07 février	2GT OPTION SPORT ETUDES Rugby Judo	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SPORT ETUDES 03421734	MODALITÉS : COMMISSION ACADEMIQUE ou BARÈME (en cours de décision) Fiche de candidature à télécharger sur le site (+ CV sportif + lettre de motivation + copie licence + certificat médical aptitude)		* Ne pas confondre avec la 2GT OPTION EPS * Ne pas confondre avec une demande en section sportive ou dans le cadre des accord clubs avec des fédérations de Montpellier * Les élèves demandeurs doivent être enregistrés par le ministère de la jeunesse et des sports en tant que sportifs de haut niveau, espoirs au niveau équipe de France ou régional * Les établissements veilleront à ce que les élèves (extérieurs à l'académie) aient bien déposé des vœux dans AFFELNET
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER 0340042L Lien vers le site	2GT OPTION CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE (CITEC)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE CITEC 03421644	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	

9

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÈMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER 0340042L Lien vers le site	2GT OPTION SCIENCES DE LABORATOIRE (LABO)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE SLABO 03421646	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MERMOZ MONTPELLIER 0340042L Lien vers le site	2GT OPTION BIOTECHNOLOGIES (BIO)	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE BIOTE 03421645	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MONNET MONTPELLIER 0341736C Lien vers le site Portes ouvertes le 14 février - Matin	ATELIER ARTISTIQUE - Arts du Cirque - Arts Plastiques - Cinéma - Audiovisuel - Danse - Histoire des Arts - Musique - Théâtre	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ATART Code spécifique AFFELNET (commun pour tous les arts) 03421639	COMMISSION Téléchargement du dossier sur le site du lycée Jean Monnet Et à renvoyer à affectationart34@ac-montpellier.fr	Date de retour : 22 mai 2026 Pas de transmission directe par les parents - Transmission par le collège d'origine	Il est possible d'émettre 2 choix sur la fiche de candidature parmi les arts proposés que vous classerez par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case. <i>L'élève admis ne pourra ni abandonner ni changer d'option artistique durant l'année de 2^{nde}</i>
MONTPELLIER	LYCÉE JEAN MONNET MONTPELLIER 0341736C Lien vers le site	LANGUE VIVANTE 3 : (facultative) CORÉEN	2GT LV3 CORÉEN Code spécifique AFFELNET unique 03421714	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Incompatible avec une option artistique au sein de l'établissement

10

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE JOFFRE MONTPELLIER 0340038G Lien vers le site Portes ouvertes le 24 janvier	SECTION INTERNATIONALE BFI Espagnol	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNO. INTERNATIONALE Code spécifique AFFELNET unique 03413027	COMMISSION Dossier à télécharger sur le site du lycée Pas de transmission directe par les parents. Transmission par le collège d'origine	Retour dossier : 11 février 2026 Épreuves écrites et orales : 25 mars 2026	<i>Internat réservé aux élèves des classes préparatoires postbac Pas d'internat pour les élèves de 2GT, 1ères GT et terminales GT</i>
MONTPELLIER	LYCÉE JOFFRE MONTPELLIER 0340038G Lien vers le site Portes ouvertes le 24 janvier	LANGUE FRANÇAISE DES SIGNES LSF	Code 2GT générique pour ce vœu 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE 03421612	COMMISSION Dossier à télécharger sur le site du lycée Joffre Pas de transmission directe par les parents. Transmission par le collège d'origine	Retour dossier avant le 24 mars Commission de recrutement interne au lycée au mois de mai	<i>Internat réservé aux élèves des classes préparatoires postbac Pas d'internat pour les élèves de 2GT, 1ères GT et terminales GT</i> <i>Pour les élèves retenus, le vœu « lycée Joffre » devra impérativement être positionné au rang n°1.</i>
MONTPELLIER	LYCÉE JOFFRE MONTPELLIER 0340038G Lien vers le site Portes ouvertes le 24 janvier	LANGUE VIVANTE 3 : (facultative) RUSSE	2GT LV3 RUSSE Code spécifique AFFELNET unique 03413028	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Ne pas confondre avec une continuité de LV2 RUSSE qui doit figurer sur la liste adressée par le collège à la DIVEL

11

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	CITE INTERNATIONALE JULES GUESDE 0342571K <i>Attention de ne pas confondre avec LYC J GUESDE 0340040J</i> Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	SECTION INTERNATIONALE BFI Anglo-Américain, Arabe, Chinois	2NDE GÉNÉRALE ET TECHNO. INTERNATIONALE Code spécifique AFFELNET (commun aux 3 sections) 03421751	COMMISSION Pré-sélections : Inscription en ligne sur le site du lycée Guesde	Inscriptions en ligne Commission de recrutement interne au lycée au mois de mai	Calendrier des inscriptions sections de langues à venir
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	SECTION BI-NATIONALE (Double Diplôme) BACHIBAC (Espagnol)	2GT BACHIBAC Code spécifique AFFELNET unique 03413077	COMMISSION Pré-sélections : Inscription en ligne sur le site du lycée Guesde	Inscriptions en ligne Commission de recrutement interne au lycée au mois de mai	Ne pas confondre avec les sections internationales BFI de la cité scolaire internationale Jules Guesde (0342571K)
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site	SECTION BI-NATIONALE (Double Diplôme) ESABAC (Italien)	2GT ESABAC Code spécifique AFFELNET unique 03413040	COMMISSION Pré-sélections : Inscription en ligne sur le site du lycée Guesde	Inscriptions en ligne Commission de recrutement interne au lycée au mois de mai	Ne pas confondre avec les sections internationales BFI de la cité scolaire internationale Jules Guesde (0342571K)

12

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	LANGUE VIVANTE – SECTION ORIENTALE CHINOIS	2GT ORIENTALE CHINOIS Code spécifique AFFELNET unique 03421637	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Ne pas confondre avec la LV3 Chinois (facultative) * Ne pas confondre avec une continuité de LV2 CHINOIS qui doit figurer sur la liste adressée par le collège à la DIVEL * Ne pas confondre avec la Section Internationale BFI de la Cité Internationale Jules Guesde (0342571K)
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	LANGUE VIVANTE 3 (facultative) : CHINOIS	2GT LV3 CHINOIS Code spécifique AFFELNET unique 03413043	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Ne pas confondre avec une continuité de LV2 CHINOIS qui doit figurer sur la liste adressée par le collège à la DIVEL * Ne pas confondre avec la Section Internationale BFI de la Cité Internationale Jules Guesde (0342571K) * Ne pas confondre avec la section Orientale Chinois

13

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	SECTION ORIENTALE JAPONAIS	2GT ORIENTALE JAPONAIS Code spécifique AFFELNET unique 03421636	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Ne pas confondre avec la LV3 Japonais (facultative)
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	LANGUE VIVANTE 3 (facultative) : JAPONAIS	2GT LV3 JAPONAIS Code spécifique AFFELNET unique 03413042	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Ne pas confondre avec la section Orientale Japonais
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site Portes ouvertes le 21 mars - Matin	LANGUE VIVANTE 3 (facultative) : ARABE	2GT LV3 ARABE Code spécifique AFFELNET unique 03413112	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	* Ne pas confondre avec une continuité de LV2 ARABE qui doit être demandée par le collège à la DIVEL * Ne pas confondre avec la Section Internationale BFI de la Cité Internationale Jules Guesde (0342571K)

14

VILLE	ÉTABLISSEMENT	SECTION	LIBELLÉ DANS EDUCONNECT (parents) Ou CODE DANS AFFELNET (établissements)	MODE D'AFFECTATION	DATE ET LIEU DE RETOUR DOSSIER	COMPLÉMENTS D'INFORMATION
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site	SECTION EUROPÉENNE PORTUGAIS	2GT EURO PORTUGAIS Code spécifique AFFELNET unique 03421635	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Ne pas confondre avec la LV3 Portugais (facultative)
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site	LANGUE VIVANTE 3 (facultative) : PORTUGAIS	2GT LV3 PORTUGAIS Code spécifique AFFELNET unique 03413044	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	Ne pas confondre avec la Section Européenne Portugais
MONTPELLIER	LYCÉE JULES GUESDE MONTPELLIER 0340040J Lien vers le site	LANGUE VIVANTE 3 (facultative) : COREEN	2GT LV3 COREEN Code spécifique AFFELNET unique 03421715	NOTES ET COMPETENCE (BARÈME AFFELNET)	AUCUN DOSSIER - PAS DE PRESELECTION	
PÉZENAS	LYCÉE JEAN MOULIN PÉZENAS 0340059F Lien vers le site	SECTION BI-NATIONALE (double Diplôme) BACHIBAC (Espagnol)	2GT BACHIBAC Code spécifique AFFELNET unique 03421675	COMMISSION Pré-sélections : Un dossier est disponible sur l'ENT du lycée : www.lyc-moulin-pezenas@ac-montpellier.fr	Date inscription immersion : 09 mars 2026 Date limite retour dossier par mail : 17 avril 2026	* Immersion fortement conseillée (1 journée par élève) les 23 et 30 mars 2026 Entretiens de recrutement : 13 et 20 mai 2026